



Société Anonyme au capital de 43.488.913,80 euros

Siège social : 3, avenue Hoche

75 008 Paris

RCS Paris : 422 323 303

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2011

TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
2.	RAPPORT DE GESTION	5
2.1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE	5
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	5
2.1.2	Evénements importants intervenus lors de l'exercice	10
2.1.3	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	11
2.1.4	Progrès réalisés / difficultés rencontrées	12
2.1.5	Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir	13
2.1.6	Activité en matière de recherche et développement	14
2.1.7	Délais de paiement des fournisseurs	14
2.2	COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT	15
2.2.1	Proposition d'affectation	15
2.2.2	Distributions antérieures de dividendes	15
2.3	GESTION DES RISQUES	15
2.3.1	Risque de prix	15
2.3.2	Risque de crédit	15
2.3.3	Risque de liquidité	15
2.3.4	Risques sur actions	15
2.3.5	Risques de variation de cours	16
2.3.6	Risque de trésorerie	18
2.3.7	Risques juridiques	18
2.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – COMMISSARIAT AUX COMPTES	18
2.4.1	Organes d'administration et de direction	19
2.4.2	Rémunérations et avantages	21
2.4.3	Mandats des Commissaires aux comptes	25
2.5	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	25
2.5.1	Structure du capital de la Société au 30 septembre 2011	25
2.5.2	Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2011	27
2.5.3	Capital autorisé	27
2.5.4	Auto détention, autocontrôle et participations croisées	32
2.5.5	Intéressement du personnel	35
2.5.6	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote	36
2.6	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2011	37
2.6.1	Prise ou cession de participations	38
2.6.2	Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2011	38
2.7	CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	40
2.7.1	Données sociales	40
2.7.2	Données environnementales	47
2.7.3	Développement durable et consommation durable	47
2.7.4	Impact territorial des activités de la Société et de ses filiales en matière d'emploi et de développement régional	47
2.7.5	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société	48
2.7.6	Tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice	50
2.7.7	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011	51
2.7.8	Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du [30 mars] 2012 sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	59
2.7.9	Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du [30 mars] 2012 sur les attributions gratuites d'actions	60
2.8	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	62
2.8.1	Structure du capital	62

2.8.2	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce	62
2.8.3	Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce	63
2.8.4	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	63
2.8.5	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	63
2.8.6	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	63
2.8.7	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	63
2.8.8	Pouvoirs du Conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions	63
2.8.9	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	63
2.8.10	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	63
3.	COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2011	63
3.1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	63
3.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	104
3.3	COMPTES SOCIAUX DU 30 SEPTEMBRE 2011	107
3.4	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	121
3.5	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2011	123
4.	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (2011)	123
5.	CONTROLE INTERNE	125
5.1	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE	125
5.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	136

1. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président directeur général de la société CAFOM (ci après « **CAFOM** » ou la « **Société** »), Monsieur Hervé GIAOUI est responsable de l'information financière et du rapport financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Hervé GIAOUI
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Téléphone : 01 56 79 51 30

Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Hervé GIAOUI, Président directeur général

Paris, le 26 juin 2012

2. RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales (le « **Groupe** » ou « **Groupe CAFOM** ») au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2011 et clos le 30 septembre 2011 (ci-après l'« **exercice 2011** ») et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société.

Les commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité de ces comptes annuels.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 *Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice*

A titre liminaire, nous vous rappelons que, compte tenu du changement de date de clôture décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2011, pour être portée du 31 mars au 30 septembre de chaque année, l'exercice clos le 30 septembre 2011 a une durée exceptionnelle de six mois.

L'exercice a été consacré à l'optimisation de la structure financière du Groupe Cafom, axée notamment sur un programme stratégique de déstockage.

Le groupe Cafom a ainsi préparé au mieux la mise en place de la nouvelle infrastructure européenne de vente-unique.com (informatique, logistique, transport, ERP), libérant ainsi une importante marge de manœuvres pour financer la reprise des activités d'Habitat en Europe continentale finalisée début septembre 2011.

Le fait caractéristique majeur pour CAFOM au cours de ce semestre a en effet été l'acquisition d'HABITAT EUROPE CONTINENTAL pour un montant total de 4.3 M€. Comme indiqué en juillet, l'accord prévoit la reprise de l'intégralité des actifs à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'Irlande, soit :

- les 38 boutiques Habitat et les 3 sites Internet en France, Espagne et Allemagne ;
- les contrats de partenariat ;
- l'ensemble de la propriété intellectuelle (marque, dessins, catalogue, etc.).

2.1.1.1 Chiffres clefs

- **Comptes consolidés**

en K€	30/09/2011 6 mois	2011 (Pro forma) ⁽²⁾	2010 / 2011
Chiffre d'affaires	125.607	177.820	243.800
Marge brute	53.548	83.248	106.045
Taux de marge brute (en %)	42,63 %	46.82 %	43,50 %
EBITDA ⁽¹⁾	1.255	-4.708	17.239
EBITDA / CA H.T. (en %)	1,00%	-2.65 %	7,07 %
Résultat opérationnel courant	- 1.909	-8.699	13.328
Taux de rentabilité (en %)	-1,52 %	-4.89 %	3,84 %
RESULTAT NET PART DU GROUPE	743	779	6 959
BNPA	0,10	0,10	0,90

- ⁽¹⁾ L'EBITDA déterminé correspond au résultat net avant frais financiers, éléments exceptionnels, amortissements et impôts sur les sociétés. Il est précisé que le BNPA ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions existantes au 30 septembre 2011 soit 7.772.780 actions.
- ⁽²⁾ Les données proforma présentées comprennent les résultats des sociétés HABITAT Europe Continental réalisés du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011.

- **Le chiffre d'affaires**

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires atteint 125.607 K€ contre 121.922 K€ au 30 septembre 2010 et 243.800 K€ au 31 mars 2011.

- **La marge brute consolidée**

La marge brute consolidée s'établit à 53.548 K€ contre 52.135 K€ au 30 septembre 2010 et 106.045 K€ au 31 mars 2011. Le taux de marge brute s'élève à 42,6 % soit une baisse de 0,87 point par rapport à l'exercice précédent.

- **Le résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel courant au 30 septembre 2011 est de - 1.909 K€ contre +6.126 K€ au 30 septembre 2010 et +13.328 K€ au 31 mars 2011.

- **Le résultat financier**

Le résultat financier au 30 septembre 2011 s'établit à - 481 K€ contre -65 K€ au 30 septembre 2010 et - 284 K€ au 31 mars 2011 soit une baisse de 69,4 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Le bénéfice net consolidé**

Le bénéfice net consolidé part du Groupe s'établit à 743 K€ contre 3.914 K€ au 30 septembre 2010 et 6.959 K€ au 31 mars 2011.

- **Charges administratives et commerciales**

Les charges administratives et commerciales consolidées s'établissent au 30 septembre 2011 à 52.293 K€ à comparer à 45.449 K€ au 30 septembre 2010 et 88.805 K€ au 31 mars 2011.

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 17.926 K€ contre 15.246 K€ au 30 septembre 2010 et 31.382 K€ au 31 mars 2011.

Les autres produits et charges d'exploitation correspondant aux dépenses publicitaires, redevances, autres charges de fonctionnement, impôts et taxes s'élèvent à 34.367 K€ pour l'exercice au 30 septembre 2011 contre 57.422 K€ au 31 mars 2011.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation s'élèvent à 3.164 K€ contre 3.912 K€ au 31 mars 2011.

- **Investissements**

Les investissements opérationnels nets s'élèvent à 4.804 K€ et correspondent notamment à :

- 428 K€ d'immobilisations incorporelles ;
- 1.617 K€ d'immobilisations corporelles ;
- 2.759 K€ d'immobilisations financières.

- **Endettement financier**

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 96.969 K€ contre 98.103 K€ au 31 mars 2011. L'endettement consolidé net s'établit à 44.693 K€ à rapprocher des fonds propres part du Groupe de 96.969 K€. Le ratio d'endettement net sur fonds propres part du Groupe passe ainsi de 25,96 % en 2010/2011 à 46,09% au 30 septembre 2011.

2.1.1.2 Chiffre d'affaires

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires atteint 125.607 K€ contre 243.800 K€ au 31 mars 2011.

Cette évolution du chiffre d'affaires se décompose comme suit par secteur d'activité :

en K€	2011 <i>(6 mois)</i>	2010/2011 <i>(12 mois)</i>
ACTIVITE TRADITIONNELLE	102.774	191.791
ACTIVITE INTERNET	22.761	52.009
ACTIVITES CEDEES	72	-
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	125.607	243.800

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires (en K€) par zone géographique a été la suivante :

En K€	30/09/2011 <i>(6 mois)</i>	31/03/2011 <i>(12 mois)</i>
Martinique	33.752	64.410
Guyane	16.330	34.362
Guadeloupe	28.267	55.764
Saint-Martin	1.717	3.570
Réunion	14.488	26.691
Europe	31.054	58.795
Brésil	-	205
TOTAL	125.607	243.800

2.1.1.3 Situation d'endettement de la Société

L'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit :

en K€	30/09/2011 (6 mois)	31/03/2011 (12 mois)	31/03/2010 (12 mois)
Liquidités	25.817	11.451	17.257
Trésorerie	24.638	11.418	17.135
Valeurs mobilières	1.179	33	122
Dettes financières courantes	54.320	26.613	40.264
Dettes financières bancaires	43.929	22.615	36.790
Part courante des dettes non courantes	10.391	3.998	3.474
Autres dettes financières	–	–	–
Endettement financier courant net	28.503	15.162	23.007
Endettement financier non courant net	16.190	10.304	11.608
Dettes financières bancaires	16.190	10.304	11.608
Endettement financier net	44.693	25.466	34.615

Variation de la trésorerie consolidée

La marge brute d'autofinancement dégagée par le Groupe s'élève au 30 septembre 2011 à -58 K€ contre 11.767 K€ au 31 mars 2011.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de -7.231 K€ contre 14.852 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Le flux net des opérations d'investissement est de -913 K€ contre - 1.999 K€ au 31 mars 2011.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement se traduit par un encaissement de 1.203 K€ au 30 septembre 2011 contre un décaissement de 4.588 K€ au 31 mars 2011.

Au total, la trésorerie nette du Groupe s'établit à -18.112 K€ au 30 septembre 2011 contre - 11.164 K€ au 31 mars 2011, soit une dégradation de la trésorerie de 6.977 K€.

2.1.2 *Événements importants intervenus lors de l'exercice*

HABITAT

En septembre 2011, le groupe CAFOM a acquis HABITAT en Europe Continentale ainsi que les droits sur la marque Habitat et l'ensemble de la propriété intellectuelle (dessins, catalogue...) sur une base mondiale (hors Royaume Unis et Irlande).

Parallèlement un *TSA* (« *Transfer Service Agreement* ») entre l'administrateur britannique et HABITAT en Europe Continentale a été signé jusqu'à la fin du mois de décembre 2011 et jusqu'au 15 janvier 2012 pour l'informatique afin d'assurer la continuité des fonctions centrales (finances, ressources humaines, design, achats, approvisionnement, merchandising) en attendant leur migration de Londres vers la France.

Les premiers mois d'intégration d'Habitat ont été consacrés à la constitution des équipes managériales et à l'installation d'un nouveau siège social en France. L'activité a été fortement pénalisée par un niveau extrêmement bas de stock lié à des problèmes de fabrication de produits en juillet et août 2011, dus à la liquidation d'HABITAT UK limited puis à des ruptures d'approvisionnement entre les mois d'octobre et décembre.

A compter du mois de septembre 2011, Habitat a œuvré au rétablissement des relations commerciales avec les fournisseurs et engagé des campagnes d'achats spéciaux pour compenser l'absence de produits en magasins.

Distribution traditionnelle

L'activité a été particulièrement soutenue à la Réunion grâce à un important programme de redynamisation (rénovation de magasin, repositionnement de la gamme, ajustement des effectifs, etc.).

En Martinique, le Groupe a mis en œuvre une politique commerciale adaptée à la conjoncture actuelle et poursuit en parallèle ses efforts de réductions de ses frais fixes. L'activité en Guyane a quant à elle été pénalisée de mi-septembre à fin novembre par un mouvement social, désormais terminé, qui a touché un des magasins.

VENTE-UNIQUE.com :

Après la mise en place des nouvelles infrastructures (plate-forme logistique, transport, ERP, informatique, etc.), la nouvelle dynamique commerciale du site vente-unique.com se met en place.

Ainsi, la mise en ligne de la nouvelle version de son site internet (« V3 ») qui constitue une étape très importante dans le processus d'industrialisation de la production, a permis de gagner en productivité. L'ajustement et le suivi plus fin des stocks, couplé à l'ouverture du nouvel entrepôt, a permis de diviser par 2 le nombre de retours de produits.

La mise en place d'opérations de travail (workflow) et de réduction de la masse salariale a également participé à une meilleure productivité.

En Allemagne, le démarrage du site internet de vente en ligne KAUF-UNIQUE.DE ouvert au mois de décembre 2010 est conforme aux attentes. La nouvelle plate-forme donne entière satisfaction et continue d'accentuer sa montée en puissance

VENTE-UNIQUE.com, qui annonçait lors de l'exercice précédent son développement à l'international, a réalisé ses premières ventes en Suisse.

Crédit à la consommation

Cafinéo a connu un exercice difficile qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés. L'activité est en net retrait par rapport à l'exercice précédent.

La Réforme du Crédit à la Consommation a modifié la structure du Crédit Renouvelable, ce qui explique que ce type de financement ait connu plus de difficultés dues essentiellement à une insuffisance d'ouvertures de cartes en magasin mais néanmoins encore portées par l'encours.

L'activité directe a permis à Cafinéo d'atteindre son objectif total de production grâce à une très belle performance en prêts personnels.

2012 devra s'inscrire dans une année de fort développement, notamment au travers de l'acquisition de nouveaux clients, socle du développement de l'encours Crédit Renouvelable.

Partenariat Cafom - BUT :

La structure commune créée fin 2009 entre Cafom et BUT INTERNATIONAL, n°2 français de l'équipement de la maison, afin de regrouper les activités d'approvisionnement hors d'Europe porte ses fruits.

Ce partenariat a notamment permis le développement de produits exclusifs par l'intermédiaire des designers intégrés à la structure afin de préserver les marges. Dans le secteur du petit électro ménager (« PEM »), les partenaires ont travaillé au développement de design exclusifs et de moules produits

Directlowcost.com :

Le site professionnel DirectLowCost.com enregistre une forte croissance grâce à l'ouverture régulière de nouveaux pays (53 au total à ce jour avec l'ouverture récente de nouveaux comptes au Koweït, en Australie et au Maroc).

DirectLowCost.com s'appuie sur le Groupe Cafom et capitalise sur le savoir faire des équipes afin de mutualiser les coûts et de profiter des effets de volumes.

On constate, outre une augmentation du panier moyen par commande, une grande fidélité des clients. Ainsi, 85% des clients de DirectLowCost.com renouvellent leur opération de sourcing au travers du site Directlowcost.com.

Cela se traduit également par le développement de contrats de partenariats exclusifs avec des acteurs majeurs sur leur zone, (Finlande, Norvège, Chypre, Malte) ou DLC prend le rôle de centrale d'achat externalisée.

2.1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

HABITAT

Grâce à la reconstitution progressive des stocks et à une activité commerciale plus dynamique, le volume d'affaires réalisé par les boutiques Habitat sur le 1er semestre de l'exercice 2011-2012, s'est établi à 72,0 M€ dans un contexte marqué par une faiblesse de la consommation en Europe et un profond renouvellement en cours de la gamme de produits.

La nouvelle Direction d'Habitat a procédé à une revue stratégique de son périmètre d'activité et du potentiel de développement de chaque magasin. Le Groupe a ainsi décidé de procéder à la fermeture du magasin de Dijon (Côte d'Or) qui ne contribuait que pour 1% du chiffre d'affaires d'Habitat.

- Augmentation de capital

La société Pléiade Investissement est entrée au capital de la Société le 22 décembre 2011 dans le cadre d'un placement privé destiné à financer le plan de développement de la Société après l'acquisition d'Habitat Europe Continentale.

Dans le cadre du refinancement de cette acquisition, la Société a procédé à un placement privé d'un montant total de 12 M€ souscrit à hauteur de 8,1 M€ par Pléiade Investissement et pour le solde, soit 3,9 M€ par les actionnaires historiques de la Société (Financière HG, Luc Wormser, André Saada et Financière Caraïbe), sous forme d'une augmentation de capital et d'une émission d'obligations convertibles.

L'augmentation de capital d'un montant de 5,4 M€ (prime d'émission incluse) a été réalisée par l'émission de 754.458 actions nouvelles au prix unitaire de 7,11 € correspondant à la moyenne pondérée des volumes de l'action Cafom au cours des 20 dernières séances de Bourse diminuée d'une décote de 10 % (conformément à la 16^{ème} résolution votée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2010).

Depuis l'augmentation de capital, le capital social de la Société est fixé à la somme de 43.488.913,80 euros. Il est divisé en 8.527.238 actions de même catégorie, sans valeur nominale.

Parallèlement, la Société a procédé à l'émission par placement privé de 867.424 obligations convertibles en actions nouvelles pour un montant de 6,6 M€. Les obligations, d'une valeur nominale de 7,65 € et d'une maturité de 7 ans, porteront intérêt au taux nominal annuel de 6,35 % pendant les deux premières années puis de 5 %. Le prix d'émission a été fixé par référence à la moyenne pondérée des volumes de l'action Cafom au cours des trois dernières séances de Bourse diminuée d'une décote de 5 % (conformément à la 15^{ème} résolution votée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2010).

Après 24 mois, elles pourront être converties en actions Cafom selon une parité d'une action pour une obligation. En cas de non conversion, les obligations seront remboursées avec une prime de 15 % capitalisée. Les obligations non cotées ont été souscrites par les mêmes partenaires et dans les mêmes proportions que pour l'augmentation de capital.

Dans ce cadre, un nouveau pacte d'actionnaires a été signé entre Financière HG, Luc Wormser, André Saada, Financière Caraïbe et Pléiade Investissement. Ce pacte a pour objet de définir les relations des parties en leur qualité d'actionnaires de la société Cafom, les modalités selon lesquelles peuvent s'effectuer les cessions de titres ainsi que les modalités de sortie du capital de cette société.

Le pacte prévoit notamment :

- un **droit de représentation** des sociétés Financière Caraïbe et Pléiade Investissement par deux administrateurs, pour chacune, au conseil d'administration de Cafom, à condition qu'elles gardent une participation supérieure à 10 % du capital de cette société ;
- un **droit de veto** au profit de Pléiade Investissement portant sur (i) l'attribution et/ou l'émission de titres nouveaux donnant accès au capital de la société (actions gratuites, bons de souscription d'actions, etc.) réservés aux salariés et dirigeants (ii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires une résolution tendant à procéder à une réduction du capital de la société (hors annulation d'actions auto-détenues), et (iii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires le transfert du siège social de la société en dehors de l'Union Européenne ;
- une **clause d'inaliénabilité** de l'intégralité des titres (actions et obligations convertibles en actions détenues par les parties au pacte) pendant une période de trois années à compter du 22 décembre 2011, soit jusqu'au 21 décembre 2014 inclus, sauf dans les hypothèses de transferts dits « libres »¹ et d'offre publique portant sur les actions Cafom, étant précisé que les parties au pacte sont convenues de se concerter avant toute décision d'apport de titres à l'offre. Il est en outre convenu que, sauf accord préalable de Pléiade Investissement, aucune action ou OCA ne sera apportée à l'offre publique si le prix unitaire offert pour les actions de Cafom est inférieur à 7,29 € (le « **prix plancher** »). En cas d'offre publique d'échange, le prix de la contrepartie permettant de déterminer si le prix plancher est atteint, sera calculé par référence à la moyenne pondérée des volumes des soixante séances de bourse précédant l'annonce de l'offre publique d'échange ;

¹) Les parties sont convenues que chacune d'elles pourra librement transférer ses titres (actions et OCA), y compris pendant la période d'inaliénabilité : (i) dans la limite de 15% de sa participation en capital dilué des OCA à la date de signature du pacte, (ii) pour des raisons patrimoniales à leurs conjoints, descendants ou à une société holding patrimoniale et pour cause de décès par les actionnaires personnes physiques, (iii) par Pléiade Investissement au profit d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle et, dans la limite de 10%

- un **droit de préemption réciproque**, applicable à tous transferts autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique ;

- un **droit de sortie conjointe et proportionnelle**, en cas de transfert de titres à condition que celui-ci ait lieu dans les mêmes termes et conditions que ceux visés dans le projet de transfert, lequel devra, en outre, intégrer l'engagement ferme et irrévocable du cessionnaire d'acquiescer les titres des parties exerçant leur droit de sortie conjointe et du non exercice par les autres membres du pacte de leur droit de préemption. En revanche, les transferts dits « libres » et ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique sont exclus du champ d'application de la clause ;

- un **droit de sortie prioritaire** au bénéfice de Pléiade Investissement ;

- une **clause anti-dilution** au bénéfice de Pléiade Investissement ;

- une **clause de durée** indiquant que le pacte d'actionnaires prendra fin de plein droit à compter du jour où les parties signataires détiendront de concert moins de 34 % du capital de Cafom ou le 21 décembre 2026. Il est précisé que le pacte prendra également fin, s'agissant uniquement de Pléiade Investissement, dans le cas où sa détention en capital dilué deviendrait inférieure à 5 % du capital dilué, le pacte restant en vigueur entre les autres parties jusqu'à la première des dates visées ci-dessus."

2.1.4 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

CAFOM poursuit sa stratégie d'optimisation de la rentabilité de ses magasins traditionnels et de développement dans l'e-commerce.

Les marchés de la Martinique et de la Guadeloupe, encore marqués par les conflits sociaux d'une part et la dure crise qui frappe le secteur du bâtiment suite aux modifications apportées à la défiscalisation et les travaux publics en panne de commande publique, d'autre part, ont connu une année difficile qui a contraint le Groupe à réduire ses effectifs. Ce processus se poursuivra en Guadeloupe et sera étendu à la Martinique au cours du prochain exercice.

2.1.5 Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

VENTE-UNIQUE.com :

Fin juin 2012, VENTE-UNIQUE.com a mis en ligne une version nouvelle (« V4 ») du site, ce qui va permettre de dupliquer le modèle en Europe et de faciliter son export en Suisse.

VENTE-UNIQUE.com a entamé un plan de travail pour l'obtention de la certification ISO 9001 relative à la définition d'exigences concernant l'organisation d'un système de gestion de la qualité.

A l'international, VENTE-UNIQUE.com continue son développement : l'ouverture du site suisse est programmée prochainement, le site internet allemand continue de croître et on constate la reprise de la progression du chiffre d'affaires en Espagne.

de chaque catégorie de titres qu'elle détient, au bénéfice de ses salariés ou mandataires sociaux, (iv) dans le cas où Pléiade Investissement ne détiendrait plus d'OCA et aurait une participation en capital dilué inférieure à 9%, les transferts d'actions réalisés par Pléiade Investissement représentant moins de 0,5% des actions de la société par période de 20 jours de bourse consécutifs ; et (v) en cas de réalisation des nantissements consentis sur leurs titres avant la signature du pacte ou pour la constitution de sûretés sur des titres en garantie d'opérations financières de type patrimonial ou, pour les parties personnes morales, effectuées dans le cadre de la poursuite de leur objet social."

Directlowcost.com :

Directlowcost.com a ouvert de nouveaux territoires dont les derniers pays en date sont Dubaï, le Vanuatu, Cap-Vert, ile Maurice.

La Société entend continuer d'axer sa stratégie sur l'établissement de partenariat avec des intervenants locaux majeurs.

La signature de nouveaux contrats d'approvisionnement et le développement de partenariats avec des acteurs majeurs sur leur territoire confère une stabilité du CA Mensuel. (Groupe HOFF en Russie, MOBILIA/ Maroc, CANANGA/Mayotte, SODIMAC/Amérique du sud).

En parallèle, Directlowcost.com est intégré dans le développement du projet BUT Export, sur l'Algérie et les différents projets à venir (Géorgie, Turquie, Roumanie).

HABITAT

Dans un contexte de consommation particulièrement difficile en Europe, le Groupe Cafom reste concentré sur l'optimisation de l'organisation de sa filiale Habitat, la sécurisation de nouvelles sources de financement et la maîtrise des coûts.

2.1.6 Activité en matière de recherche et développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été engagé au cours de l'exercice social clos le 30 septembre 2011.

2.1.7 Délais de paiement des fournisseurs

Le solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs se décompose à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ainsi qu'il suit :

		- de 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours	<i>Total</i>
Exercice clos le 30 septembre 2011	Dettes échues	22.978 K€	7.188 K€	7.881 K€	38.047 K€
	Dettes à échoir	5.399 K€	715 K€	2.529 K€	8.643 K€
Total I		28.377 K€	7.903 K€	10.410 K€	46.690 K€
Exercice clos le 31 mars 2011	Dettes échues	20.658 K€	5.593 K€	464 K€	26.717 K€
	Dettes à échoir	-	-	-	-
Total II		20.658 €	5.593 €	464 €	26.717 €

2.2 COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT

2.2.1 Proposition d'affectation

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2011 se solde par un bénéfice de 5.322.818 euros, qu'il est proposé d'affecter de la manière suivante :

- prélever 5 % du bénéfice de l'exercice, soit la somme de 266.140,90 euros, afin de doter la réserve légale, celle-ci étant ainsi portée de 3.498.445,60 euros à 3.764.586,50 euros et étant, en conséquence, dotée à hauteur de 8,66 % du capital social ; et

- affecter le solde du résultat de l'exercice, soit 5.056.677,10 euros, au compte « Report à nouveau », qui se trouve ainsi porté de 35.231.244,20 euros à 40.287.921,30 euros.

2.2.2 Distributions antérieures de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Exercice clos le	Dividende par action	Nombre d'actions	Dividende global
31/03/2011	0,24 ^(*)	7.772.780	1.865.467,20 €
31/03/2010	0,5 € ^(*)	7.772.780	3.886.390 €
31/03/2009	-	-	-

^(*) éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158-3 du CGI

2.3 GESTION DES RISQUES

2.3.1 Risque de prix

L'exposition du Groupe au risque de prix vise principalement le risque de change lié aux opérations d'importation. Ce risque est couvert le cas échéant par des achats à terme de devises. Au titre de cet exercice, la société n'a procédé à aucune opérations de couverture de ce type.

2.3.2 Risque de crédit

L'exposition du Groupe aux risques de crédit est actuellement et conjoncturellement réduite. Le Groupe a structuré ses ressources par des dettes principalement à taux variable. Au regard de l'évolution des taux d'intérêts, le Groupe reste serein.

2.3.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'est soumis à aucun covenant financier.

2.3.4 Risques sur actions

Au 30 septembre 2011, le Groupe détient 184 665 actions d'auto-détention comptabilisées en titres immobilisés pour 819.308 euros. Les actions d'autocontrôle ont été acquises dans le cadre de régularisation du cours de bourse via un contrat de liquidité

2.3.5 Risques de variation de cours

Nous vous précisons que la Société n'intervient pas de manière significative sur les marchés financiers.

2.3.5.1 Evolution du cours de l'action depuis la date de son introduction et valeurs traitées en nombre de titres sur le marché Euronext Paris et évolution des cours depuis l'introduction

	Cours d'ouverture du 1er jour	cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours de clôture dernier jour	Nombre moyen de titres échangés
janv-05	14,75	14,75	14,3	14,5	53,522
févr-05	14,74	17,8	14,74	17,5	4980
mars-05	17,35	17,45	16,5	16,92	1549
avr-05	17	17	15,5	16	1536
mai-05	16,2	16,49	15,9	15,91	348
juin-05	15,91	18	15,91	17,55	953
juil-05	17,55	18,7	16,64	17,1	654
août-05	17,1	17,22	15,7	15,98	513
sept-05	16,35	17	15,77	16,8	1864
oct-05	17,75	17,75	14,98	15,2	1581
nov-05	15,5	16	15	15,7	620
déc-05	15,2	16,8	15	16,8	1743
janv-06	16,89	18,79	16,22	18,55	3261
févr-06	18,38	19,2	17,82	18,5	2866
mars-06	18,84	19,8	17,5	19,7	3488
avr-06	19,36	21,84	19,2	21,49	3458
mai-06	21,49	21,49	19,25	19,9	1119
juin-06	20,11	20,84	17,29	19,72	1241
juil-06	19,61	19,61	17,63	17,78	2279
août-06	17,66	19,47	17,7	19,44	3973
sept-06	19,4	19,45	19,2	19,21	456
oct-06	19,29	21,8	19,29	21,61	3278
nov-06	21,24	23,5	21,42	22,48	5743
déc-06	22,49	23,6	22,4	22,94	1141
janv-07	23,05	29,8	22,35	26,5	7306
févr-07	26,5	27	25,15	25,5	7898
mars-07	23,9	27	23,52	25,57	1088
avr-07	25,15	25,56	23,7	24,42	1185
mai-07	24,01	26,05	23,75	25,49	1880
juin-07	25,48	26,99	24,4	26,9	1956
juil-07	26,94	27,8	26,5	26,89	3857
août-07	25,8	26,09	21,11	24	2439
sept-07	23,8	25,85	23,1	23,75	1595
oct-07	23,75	23,85	22,65	22,81	800
nov-07	22,7	23	20,3	21,33	1745
déc-07	21,4	21,47	19	19	283
janv-08	19,01	19,49	15,2	17	1525
févr-08	16,99	18,9	17,44	15,55	1386
janv-00	18,69	18,69	17,5	18	1081
avr-08	18	18,09	17,99	17,99	269
mai-08	17,5	18,5	17,5	17,5	862
juin-08	17,5	17,51	15,5	15,5	584
juil-08	15,5	15,5	11,6	11,7	834
août-08	11,5	12,4	11,36	11,63	514
sept-08	11,54	11,54	11,2	11,77	443
oct-08	11,69	11,7	11,2	9,3	1779

nov-08	9,38	9,38	7,99	7,99	561
déc-08	8	8	5,4	5,59	720
janv-09	5,4	5,95	3,62	3,62	638
févr-09	3,99	3,99	3	3,5	785
mars-09	3,5	3,9	2,9	3,3	809
avr-09	3,3	3,3	3,3	4,47	2666
mai-09	4,5	4,8	4,36	4,51	2817
juin-09	4,51	4,51	4,5	5,3	1419
juil-09	5,1	5,1	5,05	7,1	2050
août-09	7,2	8	7,1	8,5	1532
sept-09	8	8,1	7,9	10,25	1309
oct-09	10,75	11	10,75	9,9	565
nov-09	9,91	9,91	9,6	9,96	1701
déc-09	9,96	10	9,68	10	882
janv-10	10,01	10,01	9,85	12,5	1992
févr-10	12,06	12,48	12,06	11,2	877
mars-10	11,35	11,4	11,35	11,45	3910
avr-10	11,45	11,7	11,3	13	2031
mai-10	12,99	12,99	12,7	13,1	6184
juin-10	12,9	13,1	12,9	12,6	788
juil-10	12,6	12,7	12,6	15,4	1792
août-10	15,51	15,51	15,5	15,52	1727
sept-10	15,53	15,6	15,51	16,3	1458
oct-10	16,3	16,3	16,3	15,78	1177
nov-10	15,8	16,19	15,7	15,9	565
déc-10	15,95	16	15,65	15,4	421
janv-11	15,5	15,5	15,5	14,4	1029
févr-11	14,25	14,6	14,2	13	545
mars-11	13	13	12,8	12,65	433
avr-11	12,65	12,4	12	12,4	418
mai-11	12,1	12,5	12,1	12,15	512
juin-11	12,15	12,35	12,08	11,99	321
juil-11	11,99	11,99	11,99	12,2	4487
août-11	12,2	12,2	12,2	10	953
sept-11	10,29	10,29	10	9,35	1160

2.3.5.2 Performance par action

	Exercice clos au 30 09 2011	Exercice clos au 30 03 2011
Cours + haut (euros)	12,65	13,25
Cours + bas (euros)	9,35	9,30
Cours au 31/03	n/a	n/a
Cours au 30/09	9,35	9,35
Nombre d'actions au 31/03	n/a	n/a
Nombre d'actions au 30/09	7.772.780	7.772.780

2.3.6 *Risque de trésorerie*

Le Groupe n'a identifié aucun risque spécifique.

2.3.7 *Risques juridiques*

Le Groupe est engagé dans divers procès ou litiges dans le cours normal de son activité. Les charges susceptibles d'être estimées avec une précision suffisante ont fait l'objet de provisions pour risques et charges.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées n'est susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

2.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le Conseil d'administration réuni le 12 mars 2010 a décidé que la Société se référerait au code Middenext et de s'y référer pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce à compter de l'exercice 2010/2011.

2.4.1 *Organes d'administration et de direction*

2.4.1.1 Composition

	FONCTION	DATE NOMINATION	DE	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Hervé GIAOUI	Président du Conseil d'administration et Président directeur général	<u>Administrateur</u> : AGO du 30 novembre 2007 <u>PDG</u> : CA du 27 septembre 2004		A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. André SAADA	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 30 novembre 2007 <u>DGD</u> : CA du 27 septembre 2004		A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. Luc WORMSER	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 30 novembre 2007 <u>DGD</u> : CA du 27 septembre 2004		A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 Pour la durée de son mandat d'administrateur
M. Guy Alain GERMON	Administrateur et directeur général délégué	<u>Administrateur</u> : AGO du 31 mars 2008 <u>DGD</u> : CA du 3 décembre 2007		A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 Pour la durée de son mandat d'administrateur
SAS FINANCIERE CARAIBES représentée par M. Manuel BAUDOIN	Administrateur	<u>Administrateur</u> : AGO du 31 mars 2009		A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014
M. Alain SITBON	Directeur général délégué	<u>DGD</u> : CA du 12 décembre 2005		Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration
Manuel BAUDOIN	Directeur général délégué	<u>DGD</u> : CA du 3 décembre 2007		Pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il n'existe pas de liens familiaux entre les administrateurs.

2.4.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du Conseil d'administration incluant les rémunérations versées par les Sociétés contrôlées par CAFOM

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que la Société par chacun des mandataires sociaux.

	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Hervé GIAOUI	Président	SAS CAFOM DISTRIBUTION, SAS LBD, FINANCIERE HG, SAS VENTE-UNIQUE.com, SAS URBASUN CARAIBES 1
	Administrateur	SA CAFOM MARKETING ET SERVICES, SA FLOREAL, S.A. CAFINEO, SA FONCIERE VOLTA, SA SOURCECO France, B.U.T SOURCING LIMITED, BUT INTERNATIONAL S.A., UEI INVESTMENTS LTD
	Gérant	SARL AVENIR INVESTISSEMENT, SARL DISTRI SERVICES, EURL GH INVEST, SNC IMMO PRES, SCI LOCATION RANELAGH, SNC CRIQUET, SCI ROUEN IMMO; SCI IMMO CONDOR, SCI FOURRIER INVEST, SNC CAFOM ENERGY, SARL CAFOM CARAIBES
M. André SAADA	Président	SAS LCD, SAS LGD, SASU SERVICE DES ILES DU NORD; SASU DISTRIBUTION DES ILES DU NORD, SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION
	Administrateur	SA FLOREAL, SA FONCIERE VOLTA
	Gérant	SARL AS INVEST, SCI BELVEDERE, SARL DISTRIMO, SNC GOUBEYRE EXPANSION, SARL KATOURY, SCI L'EUROPÉENNE DE CONSTRUCTION, SCI DU SOLEIL, SCI LOCATION GUYANE, SARL LOCATION GUADELOUPE, SCI COTTON BAY; SCI TRESOR INVESTISSEMENT, SCI BALATA, SCI LOCATION 3000, SCI TENDANCE, EURL PARKIMO, SCI ESPACE CONSULAIRE DU PARKWAY, EURL PROVIMO, SCI BALATA II, SCI ROND-POINT BALATA, SCI CARREFOUR BALATA, SCI STOUPAN, SARL DISTRIMO
M. Luc WORMSER	Président	SAS COMADI, SAS MUSIC & SON, SAS KATOURY DISTRIBUTION, INTERCOM SAS
	Administrateur	SA FLOREAL, SA FONCIERE VOLTA
	Gérant	SCI ACAJOU, SARL JALOUSIES MARTINIQUAISES, SARL WL INVEST, SCI MUSIQUE CENTER, SCI SAINTE THERESE, SCI LA COURBETTE, SCI LOCATION CARAIBE, SCI BELLEVILLOISE, SARL MSP

	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Guy Alain GERMON	Président	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS GUADELOUPE MOBILIER, SAS SOCAMO
	Gérant	SARL BG FONCIERE, SARL GUYANE MOBILIER, SARL SAMOB, SARL GSC, SCI GAG, SCI CALLIENDRAS, SARL CAFOM CARAIBES
	Directeur général	SAS COMADI, SAS LGD, SAS LCD, SASU DIN, SAS GDI, SAS SIN
SAS FINANCIERE CARAIBES	Administrateur	
M. Alain SITBON	DGD	
Manuel BAUDOIN	Président	SIMAR
	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SARL BG FONCIERE, SCI BG ACAJOU, SCI BG IMMOBILIER, SCI BG MONTAIGNE 1, SCI BG MONTAIGNE 2, SCI IMPRIMERIE, SCI POINTE COURCHET, SCI ST KITTS, SCI IMMARONI, SCI IMMOMANGLES, SCI IMMOSOLEIL, SARL SAMPARCO, SARL FONCIERE DU FORUM, SARL TIJUMA, SARL TIJUCA, SNC IPANEMA, SCI MORNE D'ORANGE
	Directeur Général	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS SOCAMO, SAS GUADELOUPE MOBILIER
	Administrateur	CAFINEO SA

2.4.2 *Rémunérations et avantages*

La Société privilégie une politique de rémunération des mandataires sociaux indépendante des résultats de la Société. Ainsi, les mandataires et dirigeants ne bénéficient d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions, des instruments donnant accès au capital ou des indemnités de départ. La clé de répartition des rémunérations est établie en fonction des éléments suivants :

- Nombre de déplacements dans les magasins et à l'étranger (visite et choix de fournisseurs, salons, congrès) ;
- Relations actionnaires-investisseurs (réunion one to one, réunions SFAF) ;
- Supervision des magasins et plate-forme (Chine, Brésil) et management.]

2.4.2.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et des avantages de toute nature attribués par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux au cours des exercices 2010/2011 et 2011 :

	Exercice	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Jetons de présence	Total au 31/03/2011	Total au 30/09/2011
		Fixe	Variab le	Exceptionnelle				
Hervé GIAOUI	2011	122.751					n/a	122.751
	2010-2011	184.333					184.333	n/a
Luc WORMSER	2011	95.247					n/a	95.247
	2010-2011	199.203					199.203	n/a
André SAADA	2011	92.559					n/a	92.559
	2010-2011	202.669					202.669	n/a
Alain SITBON	2011	40.100					n/a	40.100
	2010-2011	70.191					70.191	n/a
Guy Alain GERMON	2011						n/a	Néant
	2010-2011							Néant
SAS FINANCIERE CARAIBES	2011						n/a	Néant
	2010-2011						[]	Néant
Manuel BAUDOIN	2011						n/a	Néant
	2010-2011							Néant

2.4.2.2 Jetons de présence attribués aux mandataires sociaux

Il est précisé qu'aucun jeton de présence ni aucune indemnité de départ n'ont été alloués aux administrateurs, tant au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2011 qu'au titre de l'exercice 2010/2011.

2.4.2.3 Rémunération au titre de contrats de travail

Monsieur Alain SITBON bénéficie d'un contrat de travail

2.4.2.4 Rémunération au titre de missions ou mandats exceptionnels

Néant

2.4.2.5 Rémunération perçues des sociétés contrôlées

cf. 2.4.2.1

2.4.2.6 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

2.4.2.7 Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social

Les mandataires sociaux ne détiennent aucune option de souscription ou d'achat d'actions.

2.4.2.8 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci

Néant.

2.4.2.9 Attribution gratuite d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2011, aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée au profit de mandataires sociaux.

2.4.2.10 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Aucune action de performance n'a jamais été attribuée au profit des mandataires sociaux.

2.4.2.11 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant.

2.4.2.12 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous reprennent de manière synthétique les différents engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux en termes de rémunération.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2010-2011	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Cf. paragraphe 2.4.2.1	Cf. paragraphe 2.4.2.1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

Néant.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hervé GIAOUI		X	X			X		X
Luc WORMSER		X	X			X		X
André SAADA		X	X			X		X
Alain SITBON	X			X		X		X
Guy Alain GERMON		X	X			X		X
Manuel BAUDOIN		X	X			X		X

2.4.2.13 Opérations sur titres des mandataires sociaux

Néant

2.4.2.14 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Ces conventions vous sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société qui sera présenté lors de l'assemblée générale du 17 juillet 2012 et tel qu'il figure au paragraphe 2.7.7 « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011* ».

En outre, nous vous informons que, conformément à l'article L. 225-39 du code de commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été communiquée aux commissaires aux comptes et aux administrateurs de la Société.

2.4.3 Mandats des Commissaires aux comptes

	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
Concept Audit & Associés 1-3 rue du Départ 75014 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 30 septembre 2010	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016
Présence Audit & Conseil 12 rue d'Astorg 75008 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 30 septembre 2010	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016
Société Atriom 14 place Gabriel Péri 75008 Paris	Commissaire aux comptes suppléant	AG du 30 septembre 2010	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.
Exelmans Audit Et Conseil 5 rue Erlanger 75016 Paris	Commissaire aux comptes suppléant	AG du 30 septembre 2010	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

2.5 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

2.5.1 Structure du capital de la Société au 30 septembre 2011

2.5.1.1 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente-neuf millions six cent quarante et un mille cent soixante-dix-huit (39.641.178) euros.

Il est divisé en sept millions sept cent soixante douze mille sept cent quatre-vingts (7.772.780) actions de même catégorie, sans valeur nominale.

2 444 588 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Ces actions constituent les seuls titres de capital émis par la Société et composant son capital.

La Société a augmenté son capital social postérieurement à la clôture de l'exercice social. Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.1.3.

2.5.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

- Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 septembre 2011

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L 233-7 et L 233-12 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, à la clôture de l'exercice social :

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROIT DE VOTE	%
FINANCIERE HG ⁽¹⁾	2 166 625	27,87%	2 166 625	21,21%
Luc WORMSER	1.786.231	22,98 %	3.572.462	34,97 %
André SAADA	658.345	8,47 %	1.316.690	12,89 %
FINANCIERE CARAIBE ⁽²⁾	1.419.414	18,26 %	1 419 414	13,89 %
Sous-total actionnariat dirigeant	6.030.615	77,59%	8 475 191	82,96%
KBL Richelieu Finances	387.282	4,98%	387.282	3,79 %
Actionnaires minoritaires	8164	0,11%	8176	0,06%
Public	1 170 362	15,06	1 170 357	11,46%
Actions propres	176 357	2,27%	176 357	1,73%
TOTAL	7.772.780	100,00 %	10 217 363	100,00 %

⁽¹⁾ Financière HG est une société de droit belge détenue par Hervé Giaoui à 99,99 %.

⁽²⁾ Financière Caraïbe est une société de droit français détenue à hauteur de 50 % chacun, directement et indirectement par Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social au 30 septembre 2011.

- *Actionnariat salarié*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que 7 700 actions CAFOM étaient détenues par le personnel salarié de la Société au 30 septembre 2011 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'administration en date du 7 septembre 2007 et définitivement attribuée par le Conseil d'administration du 8 septembre 2010.

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du code de commerce.

2.5.2 Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2011

La Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital au cours de l'exercice.

La Société a néanmoins émis 867.424 obligations convertibles en 867.424 actions ordinaires nouvelles de la Société postérieurement à la clôture de l'exercice social. Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.1.3.

2.5.3 Capital autorisé

Les délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport, ainsi que les utilisations qui en ont été faites, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisées(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	30/09/2010	30/11/2012	50.000.000 euros	–	–	50.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	30/09/2010	30/11/2012	50.000.000 euros	–	–	50.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	30/09/2010	30/11/2012	50.000.000 euros	–	–	50.000.000 euros
Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission et ce, dans la limite de 10 % du capital	30/09/2010	30/11/2012	–	–	–	–
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	30/09/2010	30/11/2012	50.000.000 euros	–	–	50.000.000 euros

Nature de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisées(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier d'action et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission et ce, dans la limite de 10 % du capital	30/09/2010	30/11/2012	–	–	–	–
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	30/09/2010	30/11/2012	15 % de l'émission initiale	–	–	15 % de l'émission initiale
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	30/09/2010	30/11/2012	10 % du capital social	–	–	10 % du capital social
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	30/09/2010	30/11/2012	50.000.000 euros	–	–	50.000.000 euros
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et aux sociétés du Groupe Cafom adhérent à un plan d'épargne entreprise	30/09/2010	30/11/2012	1.000.000 euros	–	–	1.000.000 euros

Nature de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisées(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	30/09/2010	30/11/2012	100.000.000 euros	–	–	100.000.000 euros
Utilisation des délégations financières en période d'offre publique	30/09/2010	30/03/2012	–	–	–	–
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	30/09/2010	30/03/2012	20.000.000 euros	–	–	20.000.000 euros
Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	29/09/2011	29/11/2014	10 % du capital social	–	–	10 % du capital social
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	29/09/2011	29/11/2014	10 % du capital social	–	–	–

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, seule la délégation financière relative à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées a été utilisée. La Société a en effet procédé à l'attribution gratuite de 11 800 actions à 26 salariés par décision du Conseil d'administration en date du 25 août 2011.

Par conséquent, nous vous informons qu'aucun rapport n'a été établi conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du code de commerce.

Les attributions gratuites d'actions et les options de souscription ou d'achat d'actions font en effet l'objet de rapports spécifiques du Conseil d'administration, tel que mentionné aux paragraphes 2.5.5.1 et 2.5.5.2 du présent rapport. La Société n'a consenti au cours de l'exercice aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses salariés ou à ses mandataires sociaux. La Société a en revanche procédé à l'attribution gratuite de 11 800 actions à ses salariés comme indiqué ci-dessus.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 juillet 2012 d'autoriser les délégations suivantes :

1. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
2. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
3. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public, des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
4. Autorisation à donner au conseil d'administration, en cas d'émission, par voie d'offres au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;
5. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
6. Autorisation à donner au conseil d'administration, en cas d'émission, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;
7. Autorisation à donner au conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
8. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
9. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
10. Limitation globale des autorisations et délégations consenties par la présente assemblée générale ;

11. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et aux sociétés du groupe Cafom adhérant à un plan d'épargne entreprise ;
12. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
13. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
14. Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
15. Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
16. Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.

2.5.4 Auto détention, autocontrôle et participations croisées

2.5.4.1 Actions auto détenues

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 30 septembre 2010 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit à la date de clôture de l'exercice 2011, 777.278 actions.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options de souscription ou d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce et (iv) de tout plan d'épargne salariale, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;

- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions était fixé à un prix n'excédant pas 17 euros. Cette autorisation a été accordée pour une période de 18 mois. Lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire du 17 juillet 2012 il sera proposé aux actionnaires de la Société de décider du renouvellement de cette autorisation.

- Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011. Sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 30 septembre 2010 dans sa dixième résolution, le Conseil d'administration de la Société a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, un programme de rachat d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société :

Nombre d'actions achetées	11.098 actions
Cours moyen des achats	10.89 euros
Nombre d'actions vendues	8.587 actions
Cours moyen des ventes	11.43 euros
Montant des frais de négociation	Non significatif

	Nombre d'actions	%(*)
Actions acquises entre le 1 ^{er} avril 2011 et le 30 septembre 2011	11.098	0.14 %
Actions inscrites au nom de la Société au titre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice	14.858	0.19 %

(*) Sur la base d'un capital composé de 7.722.780 actions

La Société détient 184.665 actions au 30 septembre 2011.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions auto-détenues est de 184.665 actions représentant 2,37 % du capital social et acquises pour un prix de revient s'élevant à 819.308 euros.

Descriptif du programme de rachat d'actions 2012 :

Au cours de l'assemblée générale qui se tiendra le 17 juillet 2012, il est envisagé de proposer aux actionnaires de la Société, pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, de renouveler l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social, soit, à ce jour, au maximum 852.723 actions.

Cette autorisation permettrait à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options de souscription ou d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-177 et suivants du code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce et (iv) de tout plan d'épargne salariale, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la résolution autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée), sous réserve du respect des dispositions de l'article 5-2° et 3° du Règlement européen n°2273/2003/CE, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5 % des actions composant le capital de la Société pourrait être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondrait au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues en vertu de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder 17 euros étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourraient être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.]

2.5.4.2 Actions d'autocontrôle

Les opérations sur ces titres sont décrites au paragraphe 2.5.4.1.

2.5.4.3 Opérations réalisées en vue de régulariser des participations croisées

Néant.

2.5.5 *Intéressement du personnel*

Contrats d'intéressement et de participation

La Société a mis en place le 30 mai 2007 une politique d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE). Ce dispositif est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007.

[Dans le cadre de ce programme, au 30 septembre 2011, 21 salariés participent au capital de la Société à hauteur 8 130 de actions, soit 0,10 % du capital social.

Tous les salariés de la Société ayant au moins trois mois d'ancienneté peuvent, s'ils le désirent, y adhérer.

Le PEE peut être alimenté (i) par les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), (ii) par tout ou partie des primes d'intéressement du salarié lorsqu'elles existent, (iii) par l'abondement de la Société et le transfert des sommes détenues dans le cadre d'un plan d'épargne salariale (à l'exception d'un plan d'épargne pour la retraite collectif), (iv) par la participation aux résultats perçue par le salarié et (v) par les sommes inscrites en comptes courants bloqués.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à l'ensemble des épargnants.

Le plan, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2007, est institué pour une durée indéterminée et pourra être dénoncé par la direction de la Société à tout moment avec un préavis de trois mois.

Il n'y a pas eu d'abondement au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.]

2.5.5.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration vous informe qu'il n'a consenti à ce jour aucune option de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société.]

Conformément à l'article L. 225-184 du code de commerce, vous serez néanmoins informés dans un rapport spécial des opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions.

2.5.5.2 Attributions gratuites d'actions

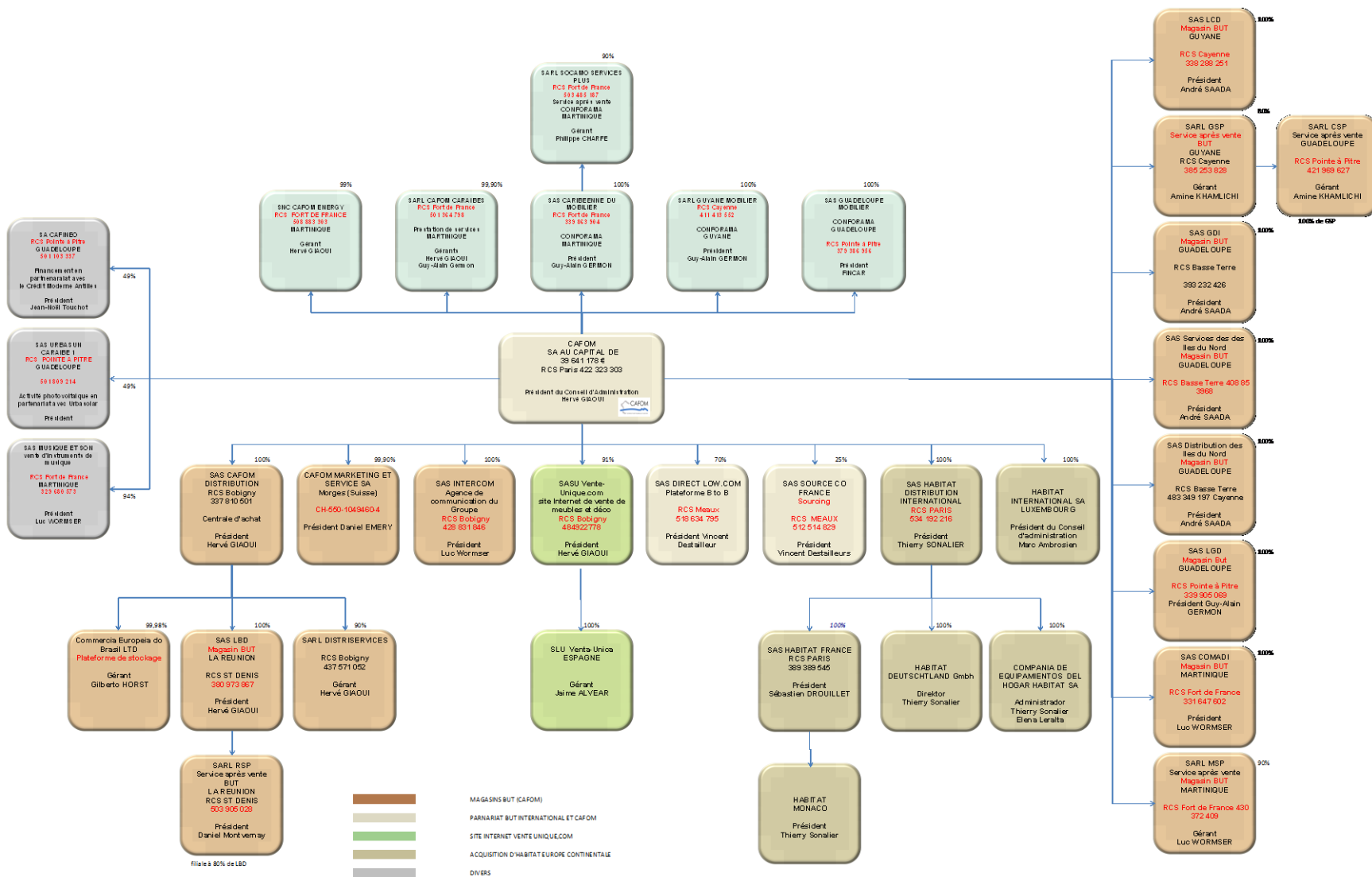
Le 25 août 2011, le Conseil d'administration a décidé de l'attribution gratuite de 11 800 actions au personnel salarié de la Société. Ces actions seront définitivement acquises par les salariés le 25 août 2014.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du code de commerce, vous serez néanmoins informés dans un rapport spécial des opérations réalisées au titre des attributions gratuites d'actions.

2.5.6 Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 23 mars 2007 entre d'une part Messieurs Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon et la société Financière Caraïbe et d'autre part la société Financière HG, Messieurs Hervé Giaoui, Luc Wormser et André Saada. Ce pacte a été annulé et remplacé par un nouveau pacte d'actionnaires tel que décrit au paragraphe 3.1.3 ci-avant "Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

2.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2011



2.6.1 *Prise ou cession de participations*

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2011, le groupe CAFOM a procédé à l'acquisition de 100% des titres HABITAT France pour un montant de 4,3 M€ hors frais d'acquisition ; ce montant incluant l'acquisition de la marque HABITAT en Europe continentale (hors Royaume Uni et Irlande).

2.6.2 *Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2011*

2.6.2.1 Les filiales directes

SAS CAFOM DISTRIBUTION

Le chiffre d'affaires réalisé par la Centrale d'achats s'est élevé au 30 septembre 2011 à 14.162.250 euros. Le bénéfice net comptable s'établit à 1.694.326 euros.

SAS VENTE UNIQUE

La SAS VENTE UNIQUE a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 19.426.149 euros. Le résultat net est déficitaire de 196.058 euros.

SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION

La SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 16.008.523 euros. Le résultat net est déficitaire de 691.444 euros.

SAS GUADELOUPE MOBILIER

La SAS GUADELOUPE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 9.530.494 euros. Le résultat net est déficitaire de 321.374 euros.

SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION

La SAS GOURBEYRE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 4.935.075 euros. Le résultat net est déficitaire de 256.065 euros.

SAS COMPAGNIE MARTINICAISE DE DISTRIBUTION

La SAS COMPAGNIE MARTINICAISE DE DISTRIBUTION (COMADI) a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 16.427.387 euros. Le résultat net est déficitaire de 322.339 euros.

SAS SOCAMO

La SAS SOCAMO a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 15.902.614 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 14.488 euros.

SAS MUSIQUE ET SON

La SAS MUSIQUE ET SON a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 1.024.930 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 84.439 euros.

SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS

La SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 762.670 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 71.433 euros.

SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION

La SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 10.226.486 euros. Le résultat net est déficitaire de 371.747 euros.

SARL GUYANE MOBILIER

La SARL GUYANE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 6.182.563 euros. Le résultat net est déficitaire de 325.181 euros.

SAS KATOURY DISTRIBUTION

La SAS KATOURY DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 0 euros. Le résultat net est déficitaire de 3.959 euros.

SARL GUYANE SERVICES PLUS

La SARL GUYANE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 569.051 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 366.095 euros.

SAS DIN

La SAS DIN a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 1.720.373 euros. Le résultat net est déficitaire de 5.236 euros.

SASU SERVICES DES ILES DU NORD

La SASU SERVICES DES ILES DU NORD a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 84.434 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 17 euros.

SA CAFOM MARKETING ET SERVICES

La SA CAFOM MARKETING et SERVICES a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 941.983 euros. Le résultat net est déficitaire de 64.479 euros.

SARL CAFOM CARAIBES

La SARL CAFOM CARAIBES a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 200.977 euros. Le résultat net est déficitaire de 13.863 euros.

SAS INTERCOM

La SAS INTERCOM a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 446.378 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 33.011 euros Cette société est l'agence de communication du Groupe CAFOM.

SA CAFINEO

La SA CAFINEO (détenue à 49 % par CAFOM SA) a réalisé au 31 décembre 2011 un produit net bancaire de 4.090.022 euros, en hausse de 63 % par rapport au 31 décembre 2010. Le résultat net est bénéfice de 2.677.986 euros.

SAS HABITAT INTERNATIONAL

La SAS HABITAT INTERNATIONAL n'a pas réalisé au 30 septembre 2011 de chiffre d'affaires pour son premier exercice. Le résultat net est déficitaire de 18.345 euros.

SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL

La SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL n'a pas réalisé au 30 septembre 2011 de chiffre d'affaires pour son premier exercice. Le résultat net est nul.

2.6.2.2 Les sous-filiales

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 14.388.817 euros. Le résultat net est déficitaire de 500.999 euros.

SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA

La SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 170.862 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 67.801 euros.

SARL CARAIBES SERVICES PLUS (filiale de GUYANE SERVICE PLUS)

La SARL CARAIBES SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 898.560 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 137.712 euros.

SARL SOCAMO SERVICES PLUS

La SARL SOCAMO SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 426.036 euros. Le résultat net est déficitaire de 50.777 euros.

SARL RSP

La SARL RSP a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 583.813 euros. Le résultat net est déficitaire de 26.315 euros.

SLU VENTA UNICA

La SLU Venta Unica a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 1.721.556 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 5.407 euros.

SARL DISTRI SERVICES

La SARL DISTRI SERVICES a réalisé au 30 septembre 2011 un chiffre d'affaires de 261.891 euros. Le résultat net est bénéficiaire de 17.655 euros.

2.7 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a enrichi la teneur des obligations de transparence pesant sur les sociétés en matière sociale et environnementale.

Dans l'attente de la parution du décret d'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, le Groupe CAFOM s'est référé au projet de décret fixant la liste des informations devant figurer dans le rapport en matière sociale et environnementale.

2.7.1 *Données sociales*

2.7.1.1 Répartition et évolution des effectifs

Au 30 septembre 2011, l'effectif total du Groupe CAFOM était de 1 553 personnes contre 644 personnes au 31 mars 2011.

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	30 septembre 2011	
	Effectif	% des effectifs totaux
Métropole	736	47,39%
Guyane	109	7,01%
Guadeloupe - Saint Martin	169	10,88%
Martinique	156	10,04%
Réunion	87	5,60%
Brésil	2	0,12 %
Monaco	13	0,83%
Suisse	4	0,25%
Espagne	150	9,65%
Allemagne	127	8,17%
TOTAL	1553	100 %

Répartition fonctionnelle des effectifs

Fonctions	30 septembre 2011	
	Effectif	% des effectifs totaux
Cadres	232	14,93%
Employés	1321	85,06%
TOTAL	1553	100 %

Les entrées et sorties de personnel

Le Groupe CAFOM pratique une politique de développement et de maintien de l'emploi dans ses magasins. La stratégie de croissance du Groupe fait de ce dernier un acteur incontournable du développement de l'emploi dans les Départements d'Outre Mer.

Les entrées au cours de l'exercice se sont réparties de la manière suivante :

Zones géographiques	Contrats	
	A durée indéterminée	A durée déterminée
Métropole	62	158
Réunion	1	6
Guadeloupe	-	15
Saint-Martin	1	2
Martinique	2	37
Guyane	5	35
Brésil	-	-
Suisse		1
Allemagne	9	1
Espagne	1	-
Monaco	1	-
Saint-Domingue	-	-
TOTAL	82	255

Les sorties au cours de l'exercice se sont réparties de la manière suivante :

Zones géographiques	Licenciement	Démission	Fin de CDD	Autres
Métropole	22	47	124	19
Réunion	2	1	3	
Guadeloupe	-	1	20	1
Saint-Martin	-	-	1	
Martinique	2	1	30	3
Guyane	3	5	27	1
Brésil	-			
Suisse	-	1		
Allemagne	3	12	8	-
Espagne	6	32	14	13
Monaco	2		5	1
Saint-Domingue	-			
TOTAL	40	100	232	38

Les autres motifs de départ ont été essentiellement des ruptures conventionnelles.

Le turn-over

Le Groupe CAFOM enregistre une très grande stabilité de ses effectifs. Le turn-over est inférieur à 5 %.

Politique de recrutement

- Périmètre traditionnel : le Groupe compte stabiliser ses effectifs sur l'exercice à venir ; les embauches compensant les éventuels départs.
- Périmètre HABITAT : suite au rapatriement en France des services centraux, le groupe procèdera au cours du prochain exercice aux embauches nécessaires.

Sous-traitance

Le Groupe veille au respect par ses sous-traitants des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

2.7.1.2 Organisation et conditions de travail

Temps de travail

Toutes les sociétés ont signé des accords dans le cadre de l'application de la loi sur les 35 heures. La mise en œuvre de ces dispositions a été réalisée sans conflit social particulier.

Le volume d'heures exceptionnelles supplémentaires est adapté en fonction des besoins de chaque entité et des pics d'activité. La société applique, pour l'ensemble de ces filiales, les durées légales de travail.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme (essentiellement pour maladie) est de l'ordre de 5%, et est resté stable par rapport à l'exercice précédent.

Rémunération

La rémunération versée aux collaborateurs est construite en fonction des conditions du marché local, de l'équité interne et des législations applicables. Elle se compose généralement d'un salaire de base auquel s'ajoutent parfois des éléments de rémunération complémentaires. Par ailleurs, cette rémunération peut également inclure des avantages comme la prévoyance ou les frais médicaux.

Rémunération brute moyenne mensuelle :

La rémunération brute moyenne mensuelle en 2011 des salariés du Groupe sous contrat à durée indéterminée, présents tout au long de l'année est la suivante :

Rémunération brute moyenne mensuelle sur l'exercice clos en septembre 2011 (en euros)	Effectif concerné
Moins de 1.500 euros	628
De 1.500 à 3.000 euros	718
Plus de 3.000 euros	207
TOTAL	1553

Prestations extérieures :

Les frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire représentent 5,6 % de la masse salariale.

Mixité - Egalité professionnelle

Le Groupe CAFOM poursuit une politique sociale fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discrimination lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes. Par ailleurs, les salaires versés par les sociétés du Groupe CAFOM aux hommes et aux femmes à poste, ancienneté et organisation du temps de travail équivalents n'affichent aucune différence significative.

Le Groupe CAFOM veille à favoriser la mixité, l'embauche et l'évolution professionnelle des femmes, et à renforcer ainsi leur place et leurs responsabilités au sein de l'entreprise. Pour tout poste de management se libérant, les ressources humaines étudient la candidature d'au moins une femme parmi les candidats.

Le tableau ci-dessous décrit le pourcentage de femmes employées par les sociétés par zone géographique :

Zones géographiques	Nombre de femmes employées	% de l'effectif total
Métropole	352	22,66%
Suisse	1	0,15%
Réunion	28	4,40%
Monaco	8	0,51%
Guadeloupe	46	7,23%
Saint-Martin	4	0,62%
Martinique	56	8,80%
Guyane	42	6,60%
Brésil	1	0,15%
Espagne	93	5,98%
Allemagne	78	5,02%
République Dominicaine	-	-
TOTAL	709	62,12%

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les sociétés du Groupe ont des comités d'entreprises, des délégués du personnel ainsi que de comités d'hygiène et de sécurité.

Au cours de l'exercice, les représentants du personnel ont participé aux réunions suivantes :

Comité d'entreprise et délégués du personnel	39
Comité d'hygiène et de sécurité	13
TOTAL	52

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le Groupe CAFOM mobilise les équipes sur les règles d'hygiène et de sécurité par des formations ou prévention et de campagnes de sensibilisation visant à réduire les accidents du travail.

Le nombre d'accidents du travail répertoriés sur l'exercice par zone géographique se décompose de la manière suivante :

Zones géographiques	Nombre d'accidents répertoriés sur l'exercice
Métropole	32
Espagne	6
Allemagne	-
Réunion	3
Guadeloupe	-
Saint-Martin	-
Martinique	-
Guyane	7
Brésil	
Saint-Domingue	
TOTAL	48

Le Groupe CAFOM est particulièrement soucieux d'améliorer les conditions de travail de ses salariés. Cela se traduit notamment par des actions préventives réalisées après des analyses de risques aux postes de travail.

Par ailleurs, des études sur l'ergonomie des postes de travail sont réalisées dans le cadre d'une démarche préventive.

La formation

Le Groupe CAFOM s'attache à former régulièrement ses collaborateurs. Le développement des talents, de la motivation et de l'engagement des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel passe notamment par les programmes de formation mis en place.

A titre d'exemple, lors de l'exercice social clos le 30 septembre 2011, les collaborateurs du Groupe ont bénéficié des formations suivantes:

- formation vendeur sur le crédit ;
- formation dépôt sur la sécurité des engins.

La formation fait partie intégrante du développement de l'entreprise. Elle permet aux collaborateurs de travailler en toute sécurité, ainsi que d'améliorer leur performance, leur contribution et leur employabilité. En 2011, 30 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation dans l'année.

Le Groupe s'investit en faveur de meilleures qualifications et formations professionnelles des jeunes, afin de favoriser leur intégration dans le monde de l'entreprise.

L'investissement en formation réalisé pour l'exercice 2011 par les sociétés du Groupe a représenté un montant de 303 K€, soit 2,4 % de la masse salariale.

Divers

Emploi et insertion des travailleurs handicapés:

Les sociétés du Groupe CAFOM respectent les obligations d'emploi des travailleurs handicapés..

Œuvres sociales :

Les œuvres sociales sont gérées par les comités d'entreprise des sociétés du Groupe. Ces budgets sont essentiellement consacrés à des activités culturelles et sportives.

2.7.2 Données environnementales

Le Groupe CAFOM exerce exclusivement une activité de distribution sans impact sur l'environnement.

Toutefois, le Groupe CAFOM a décidé de prendre un certain nombre de mesures afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de développer le recours aux énergies renouvelables. Le Groupe a installé des centrales photovoltaïques sur l'immeuble du magasin But situé à Moudong et s'est doté de plusieurs compacteurs pour limiter les volumes de déchets.

2.7.3 Développement durable et consommation durable

La consommation est aujourd'hui reconnue comme un levier majeur de progrès vers une société plus durable.

Le Groupe CAFOM encourage la consommation responsable en mettant le développement durable au cœur de sa stratégie d'innovation et de sa stratégie commerciale.

En tant qu'acteur majeur du secteur de l'équipement de la maison en Outre-Mer et de la vente de mobilier sur Internet en France, le Groupe CAFOM a un rôle à jouer dans le changement des modes de consommation. Il développe une offre innovante de produits destinée à proposer des solutions durables et à anticiper les tendances de la consommation. A ce titre, il commercialise via sa filiale VENTE-UNIQUE.com et à travers son réseau de distribution traditionnelle diverses gammes de produits s'inscrivant dans cette démarche. Ainsi, des collections proposent du mobilier en bois recyclé et en bois labellisé FSC ainsi que des produits tels que des saunas et parquets en bois labellisés PEFC provenant des forêts gérées de manière responsables. En outre, des produits de literie ont été mis au point sous une marque propre du Groupe, la marque NATUREA, désignant notamment des matelas composés notamment de matières renouvelables issues de l'agriculture biologique comme le biocoton et de matières naturelles telles que la biolaine, la mousse de soja, le bambou ou la soie.

Le Groupe commercialise également de l'électro ménager à faible consommation d'énergie A+ et A.

2.7.4 Impact territorial des activités de la Société et de ses filiales en matière d'emploi et de développement régional

Néant

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

2.7.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société

Nature des Indications / Périodes	30/09/2011	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Durée de l'exercice	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	39.641.178	39.641.178	39.641.178	39.641.178	39.641.178
Nombre d'actions émises	7.772.780	7.772.780	7.772.780	7.772.780	7.772.780
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	4.453.579	7.562.711	7.463.361	10.643.610	8.845.521
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	4.997.146	6.550.143	6.905.536	8.295.868	9.800.741
Impôt sur les bénéfices	-466.408	648.812	-665.422	-597.621	533.871
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	5.463.554	5.721.717	8.818.276	10.187.562	9.266.870
Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	5.322.818	5.496.893	7.400.679	8.816.558	9.266.691
Montants des bénéfices distribués	0	1.865.467	3.886.390	0	0
Participation des salariés	-	-	-	-	-

Nature des Indications / Périodes	30/09/2011	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,70	0,74	1,16	1,31	1,19
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,68	0,71	0,95	1,13	1,19
Dividende versé à chaque action	0	0,24	0,5	0	0
IV - Personnel					
Nombre de salariés	9	8	9	10	9
Montant de la masse salariale	478.284	752.053	724.509	1.038.887	886.926
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	262.396	472.425	473.845	474.290	438.077

2.7.6 *Tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice*

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	577 600	1 075 950	100%	10 757 707	10 757 707			14 162 251	1 694 325	3 610 000
SAS VENTE UNIQUE	86 364	4 923 003	92%	78 591	78 591		600 000	19 426 149	- 196 057	
SAS LGD	150 000	- 2 178 366	100%	6 403 206	6 403 206		550 000	16 008 523	- 492 515	
SAS GUADELOUPE MOBILIER	50 000	- 101 263	100%	2 817 647	2 817 647		447 000	9 530 494	- 321 373	
SAS GDI	38 000	- 480 284	100%	1 028 995	1 028 995		150 000	4 935 075	- 486 202	
SAS COMADI	76 000	5 643 500	100%	12 499 969	12 499 969		800 000	16 427 387	- 322 339	-
SAS SOCAMO	76 225	2 507 888	100%	18 536 382	18 536 382		600 000	15 902 614	14 489	
SAS MUSIQUE ET SON	38 112	491 510	94%	2 000 000	2 000 000		-	1 024 930	84 439	-
SARL MSP	15 245	37 885	90%	477 000	477 000		-	762 670	71 433	180 000
SAS LCD	106 000	3 414 565	100%	4 298 392	4 298 392		600 000	10 226 486	- 371 747	-
SARL GUYANE MOBILIER	45 735	1 296 061	100%	4 750 816	4 750 816		400 000	6 182 563	- 325 181	
SAS KATOURY DISTRIBUTION	100 000	- 271 465	100%	1 003 908	-		-	-	- 123 533	
SARL GSP	7 622	- 53 776	80%	102 800	102 800		-	569 051	366 095	
SAS DIN	40 000	- 218 730	100%	40 000	40 000			1 720 373	- 5 236	
SASU SIN	40 000	- 12 313	100%	39 985	39 985			84 434	16	
SAS INTERCOM	45 735	100 432	100%	173 444	173 444		-	446 378	33 011	
CAFOM MARKETING	83 299	1 443 999	100%	61 978	61 978			941 983	- 64 479	
SARL CAFOM CARAIBES	10 000	- 6 178	99%	9 900	9 900			200 977	- 13 863	
SAS DLC	14 000	- 374 543	70%	61 674	61 674			1 613 724	181 468	
Habitat Design International	1 100 000	-	100%	1 100 000	1 100 000			-	-	
Habitat Développement International	31 000	-	100%	50 391	50 391			-	-	

- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)

CAFINEO	8 295 000	2 976 406	49%	4 065 000	4 065 000				2 677 986	
SAS URBASUN CARAIBES 1	40 000	42 508	49%	20 400	20 400			6 874 593	333 056	

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	---

A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations

- Société détenue indirectement

COMMERCIA DO BRAZIL	871 597	- 107 215	90%	1 001 596	1 001 596			170 862	67 801	
SAS LBD	5 675 866	- 3 726 075	100%	5 588 579	5 588 579			14 388 817	- 501 001	
SARL DISTRISERVICES	8 000	15 796	100%	7 990	7 990			261 891	17 653	
SLU VENTA UNICA	100 000	15 541	100%	100 000	100 000			1 721 556	5 407	
SARL REUNION SERVICE PLUS	1 000	- 47 766	80%					583 813	- 26 315	
SARL CSP	7 622	132 966	100%					898 771	137 711	
SARL SOCAMO SERVICE PLUS	10 000	- 330 905	100%	10 000				426 036	- 50 777	

2.7.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DES EXERCICES ANTERIEURS NON SOUMIS A L'APPROBATION

D'UNE PRECEDENTE ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice précédent et qui n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes dudit exercice.

<i>Contractant</i>	:	S.A.S Vente unique
<i>Date du conseil D'Administration</i>	:	21 octobre 2010
<i>Administrateur Concerné</i>	:	Cf Annexe n°1
<i>Nature et Objet</i>	:	Votre Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle votre société s'est portée caution solidaire en faveur de la société Vente-Unique.com, en garantie de toutes les sommes dues, par la société Vente unique en sa qualité de preneur à bail de locaux commerciaux sis Le Bosc Hetrel 27 340 CRIQUEBEUF sur seine bâtiment A.
<i>Modalités</i>	:	Le montant maximum garanti s'élève à 447 526 €.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R225.30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. **Caution consentie**

<i>Contractant</i>	:	S.A.S Vente unique
<i>Date du conseil D'Administration</i>	:	20 août 2010
<i>Administrateur Concerné</i>	:	Cf Annexe n°1
<i>Nature et Objet</i>	:	Votre Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle votre société s'est portée caution au profit de Groupama Assurance dans le cadre de la procédure de crédit d'enlèvement.
<i>Modalités</i>	:	Le montant de la caution s'élève à 600 000 €

2. **Conventions et engagements de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale**

<i>Contractant</i>	:	CAFOM DISTRIBUTION, VENTE UNIQUE, COMADI, MUSIQUE & SON, MARTINIQUE SERVICE PLUS, SOCOMO,
--------------------	---	---

SOCAMO SERVICE PLUS, CAFOM CARAIBES, LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION, GOURBEYRE DISTRIBUTION, CARAIBE SERVICE PLUS, GUADELOUPE MOBILIER, LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION, GUYANE SERVICE PLUS, GUYANE MOBILIER, LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION, DISTRIBUTION DES ILES DU NORD, SERVICES DES ILES DU NORD.

- Date du conseil D'Administration* : 1^{er} avril 2009
- Administrateur Concerné* : Cf Annexe n°1
- Nature et Objet* : Votre Conseil d'administration de CAFOM a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle CAFOM s'engage à réaliser pour l'ensemble de ses filiales des prestations de conseils et d'assistance dans les domaines suivants :
- Contrôle de gestion
 - Ressources humaines
 - Assistance commerciale
 - Juridique et fiscal
 - Prestations de direction générale
 - Publicité
 - Informatique
 - Assurance
- Modalités* : Au titre de cette convention, CAFOM a facturé à ses filiales les montants hors taxes suivants :

Sociétés concernées	Montant HT facturé aux magasins au 30/09/2011 (en €)
SSP	204
SIN	1 761
VENTE UNIQUE	3 331
CAFOM CARAIBES	4 670
GSP	4 688
MSP	9 385
M&S	14 928
DIN	56 860
HDI	82 123
CSP	88 195
GDI	134 894
GUYANE MOB	208 052
LBD	264 985
GUADELOUPE MOB	315 290
LCD	337 361
CAFOM DISTRIBUTION	454 186
LGD	472 107
SOCAMO	516 812
COMADI	536 826
total	3 506 661

3. Convention de prestation de services

Contractant : SARL DISTRIMO

*Date du conseil
D'Administration* : 8 avril 2009

*Administrateur
Concerné* : Cf Annexe n°1

Nature et Objet : Votre Conseil d'administration a approuvé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle CAFOM assure au profit de la SARL DISTRIMO des prestations de développement et de direction générale dans les Départements d' Outre-mer.

Modalités :

Société concernée	Nature de la convention	Montant des produits hors taxes comptabilisés par Cafom
SARL DISTRIMO	Prestations de développement et de direction générale	69 219 €

4. Convention de prestation de services

<i>Contractant</i>	:	FINANCIERE HG
<i>Date du conseil D'Administration</i>	:	2 avril 2008
<i>Administrateur Concerné</i>	:	Cf Annexe n°1
<i>Nature et Objet</i>	:	Votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention le 1 ^{er} avril 2007 aux termes de laquelle la société Financière HG s'engage à fournir à votre Société une assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du développement de vos activités.
<i>Modalités</i>	:	Le montant hors taxes inscrit en charges à la clôture de l'exercice s'élève à 125 000 €.

5. Convention de trésorerie

<i>Contractant</i>	:	CAFOM CARAIBES, CAFOM DISTRIBUTION, COMADI, CARAIBE SERVICE PLUS, DISTRIBUTION DES ILES DU NORD, DISTRISERVICE, GOURBEYRE DISTRIBUTION, GUYANE SERVICE PLUS, GUADELOUPE MOBILIER, GUYANE MOBILIER, INTERCOM, LA BOURDONNAISE DE DISTRIBUTION, LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION, LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION, MUSIQUE & SON, SOCAMO, VENTE UNIQUE.
<i>Date du conseil D'Administration</i>	:	1 septembre 2007
<i>Administrateur Concerné</i>	:	Cf Annexe n°1
<i>Nature et Objet</i>	:	Une convention de gestion de trésorerie a été conclue entre votre société et ses filiales qui a pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie du Groupe CAFOM. Les intérêts du compte bancaire centralisateur ouvert au nom de la Société CAFOM sont facturés aux sociétés filiales en fonction des lignes de crédit utilisées. Les intérêts des avances de trésorerie consenties entre la société CAFOM et ses filiales sont calculés sur la base du taux Euribor majoré de 2 points.
<i>Modalités</i>	:	Le montant des produits facturés par votre société se répartissent comme suit :

Sociétés concernées	Montants (en €)
CAFOM CARAIBES	459
CAFOM DISTRIBUTION	292 009
COMADI	29 249
CSP	717
DIN	31 659
DISTRISERVICE	2 070
GDI	20 307
GSP	855
GUADELOUPE MOBILIER	5 359
GUYANE MOBILIER	70 172
INTERCOM	7 595
LBD	10 546
LCD	135 371
LGD	64 321
M&S	18 634
SOCAMO	10 206
VENTE UNIQUE	1 871

6. Convention de prestation et d'assistance

Contractant : SARL CAFOM CARAIBES

*Date du conseil
D'Administration* : 10 janvier 2008

*Administrateur
Concerné* : Cf Annexe n°1

Nature et Objet : Convention d'assistance en matière de définition de la politique d'achats des produits destinés à l'enseigne Conforama.

Modalités : Le montant hors taxes de la charge comptabilisée sur l'exercice s'élève à 226 481 €.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS SANS EXECUTION
AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

1. Abandons de créances accordés

Contractant : INVERSIONES DELPHA, GOURBEYRE DISTRIBUTION et KATOURY DISTRIBUTION

*Date du conseil
D'Administration* : 27 décembre 2009

*Administrateur
Concerné* : CF Annexe n°1

Nature et Objet : Votre Conseil d'administration a approuvé la conclusion des conventions d'abandons de créance suivantes :

Modalités :

Société concernée	Nature de la convention	Montant de l'abandon consenti
DELPHA	Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	720.000 Euros
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION	Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	350.000 Euros
SAS KATOURY DISTRIBUTION	Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	153.408 Euros

Les dits abandons de créance n'ont fait l'objet d'aucun remboursement au cours de l'exercice.

2. Cautions et garanties consenties

Contractant : Cf liste ci-dessous

*Date du conseil
D'Administration* : - 11 janvier 2008 : Crédit Lyonnais
- 22 octobre 2007 : Groupama Assurances

*Administrateur
Concerné* : Cf Annexe n°1

Nature et Objet : Votre société a accordé des cautions et garanties en faveur de certaines de ses filiales auprès :

- Du Crédit Lyonnais ;
- La banque populaire ;
- Groupama Assurances.

Modalités :

Bénéficiaire	Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant de l'engagement au 30 septembre 2011
Crédit Loyonnais	SAS Comadi	caution envers le CREDIT LYONNAIS pour un montant de 1 000 000 € en garantie d'un prêt de :	400 000 €
	SAS La Cayennaise de Distribution	caution envers le CREDIT LYONNAIS pour un montant de 250 000 € en garantie d'un prêt de :	23 694 €
Banque Populaire	SAS La Bourbonnaise de Distribution	caution au profit de la Banque de la Réunion en garantie d'une ouverture d'une ligne de crédit consentie à la Société La Bourbonnaise de Distribution	950 000 €
Groupama Assurances	SAS Gourbeyre Distribution	Caution dans le cadre de la procédure de crédit d'enlèvement.	150 000 €
	SAS La Bourbonnaise de distribution		700 000 €
	SAS La Guadeloupéenne de Distribution		550 000 €
	SAS Guadeloupe Mobilier		447 000 €
	SAS Socamo		600 000 €
	SARL Guyane Mobilier		400 000 €
	SAS Comadi		800 000 €
	SAS La Cayennaise de Distribution		600 000 €

Fait à Paris, le 22 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

Pierre SOULIGNAC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

David BAROUCH

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

ANNEXE n°1 :

Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L225-38 du Code de Commerce

Intéressé	Hervé GIAOUI	Luc WORMSER	André SAADA	Manuel BAUDOIN	Guy-Alain GERMON
Qualité	Président	Directeur Général	Directeur Général	Directeur Général	Directeur Général
SAS Cafom Distribution	x				
SAS Comadi		x			x
SAS La Cayennaise de Distribution			x		x
SAS La Guadeloupéenne de Distribution			x		x
SARL Caraïbes Service Plus			x		
SAS La Bourbonnaise de Distribution	x				
SARL Guyane Service Plus			x		
SARL Martinique Service Plus		x			
SAS Musique et Son		x			
SAS Gourbeyre Distribution			x		x
SAS Distribution des Iles du Nord			x		
SA Cafom Marketing	x				
SARL Distriservice	x				
SAS Intercom		x			
SAS Vente-Unique	x				
SAS Socamo				x	x
SAS Guadeloupe Mobilier				x	x
SARL Guyane Mobilier				x	x
SARL Distrimo			x		
SAS FINCAR				x	x
Financière H.G	x				
SARL Katoury			x		
SAS Katoury Distribution		x			x
SARL CAFOM CARAIBES					x
HABITAT DISTRIBUTION INTERNATIONAL	x				x

2.7.8 *Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juillet 2012 sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce relatifs aux options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du code de commerce ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ;

- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées ci-dessus ;
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- du nombre et du prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
et
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés visées au paragraphe précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

Votre conseil d'administration rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 26 septembre 2008, lui a délégué, pour une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, sa compétence pour décider de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du code de commerce, des options donnant droit :

- soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société émise au titre d'une augmentation de capital ;
- soit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Votre conseil d'administration vous informe qu'au 30 septembre 2011, il n'a pas consenti d'options de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes, en vertu de la délégation consentie par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 26 septembre 2008.

Le conseil d'administration

2.7.9 Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juillet 2012 sur les attributions gratuites d'actions

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce ;
- du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ;

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au paragraphe précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

Votre conseil d'administration rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 26 septembre 2008 lui a délégué sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois de l'attribution gratuite au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et pour une période ne pouvant excéder trente-huit (38) mois.

Il a été décidé que l'attribution définitive des **11 800** actions gratuites interviendrait à l'issue d'une période de **3** ans à compter de la date d'attribution (soit au plus tôt le **26/08/2014**) et que les bénéficiaires devraient alors conserver les actions ainsi acquises pendant deux ans.

L'attribution définitive des actions est subordonnée à la participation à l'effort collectif au sein d'un centre de profit et à la réalisation des objectifs fixés par la direction générale du Groupe CAFOM.

- Actions attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Prénom	Nom	Société	Nombre d'actions	Valeurs des actions attribuées
Marie	BOTELLA	CAFOM DISTRIBUTION	300	
Charlotte	LEBATTEUX	CAFOM DISTRIBUTION	500	
Denis	BOVE	CAFOM INTERNATIONAL	500	
Anne-Lise	FOUCAUD	CAFOM INTERNATIONAL	300	
Philippe	DULBECCO	CAFOM INTERNATIONAL	300	
Laure	DEHERGNE	GIE	500	
Olivier	GESTAS	GUYMOB	300	
Sarah	ALEXIS	CAG	200	
Thierry	LOSCO	COMADI	300	
Justin	COPPET	GUYMOB	200	
Frédéric	ROSIERE	GUYMOB	200	
Denis	BEAUCHENE	CAFOM CARAIBES	500	
Hervé	LEONIL	CAFOM CARAIBES	400	
Alain	SITBON	CAFOM	500	
Marc	BONA	COMADI	400	
Serge	PROBST	LCD	400	
Stéphane	DAUGERIAS	COMADI	700	
Michael	DUPRE	DIN	500	
Samuel	PASCUAL	GDI	500	
Dominique	CASTELLA	GUYMOB	500	

Patrick	ROSIERE	LCD	500	
Childeric	LAISNE	LGD	500	
Gilles-André	GERMON	SOCAMO	1000	
Jennyfer	LEPEZEL	LCD	200	
Philippe	BOISSIER	LGD	300	
Pascal	PASTOUR	SOCAMO	300	
Yves	KEYSER	LGD	1000	
Total			11 800	

- Actions attribuées gratuitement par la Société, celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce et/ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, aux mandataires sociaux à raison des mandats et fonctions exercés par eux dans la Société, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

1.1 Acquisitions définitives d'actions attribuées gratuitement intervenues depuis le 1^{er} avril 2011

Aucune acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Le conseil d'administration

2.8 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

2.8.1 *Structure du capital*

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1.

2.8.2 *Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce*

L'article 13 des statuts de la Société stipule qu'en cas de succession ou de liquidation de communauté de biens entre époux, les mutations d'actions s'effectuent librement. La transmission d'actions, à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que ce soit, est également libre entre actionnaires ou au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant de l'actionnaire titulaire des actions à transmettre. Toutes autres transmissions, volontaires ou forcées, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit doivent, pour devenir définitives, être autorisées par le Conseil d'administration. Sont notamment soumises à cette autorisation les transmissions consenties par voie de fusion, scission ou de dissolution après réunion en une seule main de toutes les parts d'une personne morale actionnaire, à moins qu'elles n'en soient dispensées parce que bénéficiant à des personnes actionnaires.

2.8.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1 et au paragraphe 2.5.4.

2.8.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Néant.

2.8.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.8.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.6.

2.8.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Ces règles sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

2.8.8 Pouvoirs du Conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Voir les délégations de compétence visées au paragraphe 2.5.3.

2.8.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant.

2.8.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

3. COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2011

3.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2011, dont le total est de 268.848 K€ et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice net de 781 K€.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 15 juin 2012 par le Conseil d'administration.

Les comptes de la Société sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2011

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2011

AU 30 SEPTEMBRE 2011 ET 31 MARS 2011

ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2011	31/03/2011
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	6.1	44 381	43 221
Autres immobilisations incorporelles	6.1	14 095	3 568
Immobilisations corporelles :	6.2	27 427	16 861
Immobilisations en cours	6.2	402	217
Titres mis en équivalence	6.4	6 269	5 563
Actifs financiers non courants	6.5	12 575	4 136
Actifs non courants disponibles à la vente			
Actifs d'impôts différés	6.8	2 005	1 030
Total des actifs non courants		107 154	74 596
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.6	75 065	57 206
Créances clients et comptes rattachés	6.7	26 880	21 005
Autres créances	6.7	33 389	15 160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.19	25 817	11 451
Actifs courants disponibles à la vente	6.7		
Total des actifs courants		161 151	104 822
TOTAL ACTIF		268 305	179 418

PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2011	31/03/2011
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.9	39 641	39 641
Réserves liées au capital		57 228	51 959
Résultat net part du Groupe		744	6 959
Intérêts minoritaires dans le résultat		38	213
Capitaux propres - part revenant au Groupe		96 669	98 103
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		682	669
Capitaux propres		97 651	98 772
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	6.10	1 953	883
Dettes financières à long terme	6.11	16 190	10 304
Autres dettes non courantes			
Total des passifs non courants		18 143	11 187
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières. À court terme	6.11	10 391	3 998
Autres passifs financiers courants	6.11	43 929	22 615
Dettes fournisseurs		46 690	27 526
Dettes fiscales et sociales		29 765	10 798
Autres passifs courants		20 343	3 887
Provisions courantes	6.10	1 393	635
Passif disponibles à la vente			
Total des passifs courants		152 510	69 459
TOTAL PASSIF		268 305	179 418

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission ou d'apport et réserves liées au capital	Capitaux propres		
				Total	Part Groupe	Intérêts non contrôlés
Capitaux propres au 31 mars 2010	7 772 780	39 641	55 329	94 970	94 560	410
Résultat net de l'exercice			7 169	7 169	6 958	211
Distribution de dividendes			-3 812	-3 812	-3 800	-12
Ecarts de conversion			134	134	128	6
Titres d'autocontrôle			-32	-32	-32	
Déconsolidation de sociétés cédées			170	170	117	52
Autres mouvements			173	173	173	
Capitaux propres au 31 mars 2011	7 772 780	39 641	59 131	98 772	98 103	669
Résultat net de l'exercice			782	782	744	38
Distribution de dividendes			-1 883	-1 883	-1 865	-18
Ecarts de conversion			29	29	36	-7
Titres d'autocontrôle			-23	-23	-23	
Autres mouvements			-26	-26	-26	
Capitaux propres au 30 septembre 2011	7 772 780	39 641	58 010	97 651	96 969	682

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES

en milliers d'euros	30/09/2011	31/03/2011
Résultat net de l'exercice	782	7 169
Ecart de conversion	29	134
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts		
Déconsolidation des sociétés cédées		170
Titres auto contrôle	-23	-32
Autres mouvements	-26	173
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	762	7 614
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe	731	7 345
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	31	269
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	762	7 614

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2011 ET 31 MARS 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2011	30/09/2010	31/03/2011
Chiffres d'affaires	6.12	125 607	121 922	243 799
Prix de revient des ventes		(72 059)	(69 787)	(137 755)
MARGE BRUTE		53 548	52 135	106 044
Charges de personnel	6.13	(17 926)	(15 270)	(31 382)
Autres charges opérationnelles courantes	6.14	(37 531)	(30 739)	(61 334)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 909	6 126	13 328
Autres produits et charges opérationnelles	6.15	(2 565)	(560)	(3 964)
RESULTAT OPERATIONNEL		656	5 566	9 364
Intérêts et charges assimilées	6.16	(658)	(515)	(1 117)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		(658)	(515)	(1 117)
Autres produits et charges financières		177	580	833
RESULTAT FINANCIER		(481)	-(65)	(284)
RESULTAT AVANT IMPOTS		175	5 631	9 080
Charges d'impôts	6.17	(60)	(1 885)	(3 757)
Quote part des sociétés mises en équivalence	6.4	705	400	954
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		820	4 146	6 277
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou disponibles à la vente		-39	-117	892
RESULTAT NET		781	4 029	7 169
<i>dont :</i>				
- <i>part du Groupe</i>		743	3 914	6 959
- <i>part des minoritaires</i>		38	115	210
- <i>Résultat net des activités poursuivies</i>		820	4 146	6 277
- <i>Résultat net des activités cédées</i>		-39	-117	892
Résultat de base par action, en euros				
Résultat net des activités poursuivies par action		0,11	0,53	0,81
Résultat net des activités abandonnées par action		(0,00)	(0,02)	(0,11)
Résultat net part du Groupe par action		0,10	0,50	0,90
Résultat dilué par action, en euros				
Résultat net des activités poursuivies par action		0,11	0,55	0,83
Résultat net des activités abandonnées par action		(0,01)	(0,02)	(0,12)
Résultat net part du Groupe par action		0,10	0,50	0,90

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2011	31/03/2011
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		818	7 169
Amortissements et provisions	6.19.2	3 685	4 082
Incidence variation de périmètre / immo			
Incidence variation de périmètre / provision			
Plus value de cession, nettes d'impôt		319	1 320
Impôts différés	6.8	-483	150
Titres mis en équivalence	6.4	-706	-954
Autres produits et chagres sans contrepartie en trésorerie		-3 692	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		-58	11 767
Variation du besoin en fonds de roulement	6.19.3	-7 174	3 085
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-7 231	14 852
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisition d'immobilisations		-4 804	-5 268
Cessions d'immobilisations		37	3 269
Incidence des variations de périmètre nette de trésorerie		3 854	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-913	-1 999
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés		-1 883	-3 808
Variations des emprunts	6.11.3	-2 050	-780
Augmentation des capitaux propres			
Ventes (rachats des actions propres)		20	
Variations des comptes courants		5 116	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 203	-4 588
Flux nets liés aux activités cédées		-36	
Variation nette de la trésorerie		-6 977	8 265
Incidence des variations de cours de devises		29	107
Trésorerie nette en début d'exercice		-11 164	-19 536
Trésorerie nette à la fin de l'exercice		-18 112	-11 164

Notes annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2011

1. Informations générales

Le Groupe CAFOM créée en 1985 est un groupe indépendant du secteur de la grande distribution spécialisée dans l'équipement de la maison. Le Groupe exploite aujourd'hui 14 magasins dans les Départements d'Outre-Mer (DOM dont 6 sous l'enseigne BUT et 5 sous l'enseigne CONFORAMA) et dispose d'un leadership incontesté sur ses marchés régionaux. Depuis, le 1^{er} septembre 2011, le périmètre comprend les magasins Habitat Europe Continental.

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2011 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 5 juin 2012 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 17 juillet 2012..

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe CAFOM établis au 30 septembre 2011 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée au §5.1 de cette annexe.

Le Groupe Cafom a acquis le 1er septembre 2011 100% des titres Habitat Europe Continentale auprès du fonds d'investissement Hilco UK pour un prix total de 5.4 m€.

L'accord prévoit la reprise :

- de l'intégralité des actifs à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'Irlande, soit 38 boutiques Habitat et 3 sites Internet en France, Espagne et Allemagne ;
- des contrats de partenariat ;
- de l'ensemble de la propriété intellectuelle (marque, dessins, catalogue, etc.).

Les sociétés ainsi acquises sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter du 1er septembre 2011. Le prix d'acquisition a fait l'objet d'une allocation préliminaire qui a notamment conduit à reconnaître la marque Habitat France et certaines valeurs incorporelles telles que des droits au bail, le solde résiduel étant comptabilisé en goodwill. Il a ainsi été enregistré au 30 septembre 2011 en Autres produits et charges opérationnels un badwill pour un montant de 3.7 m€.

2.2. Changement de date de clôture du Groupe:

Les entités du périmètre Habitat ayant des dates de fin d'exercice différentes de celles du groupe Cafom, la Direction du Groupe a décidé d'uniformiser les dates de clôture de l'ensemble de ses filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale et de clôturer désormais au 30 septembre.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Principes généraux et déclaration de conformité

Le Groupe CAFOM applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et qui sont applicables pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2011. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2011 et adoptés par l'union européenne. Les textes applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 sont les suivants :

- la version révisée d'IAS 24 – Parties liées : informations à fournir;
- l'amendement d'IAS 32 relatif au classement des droits de souscription émis;
- la version amendée d'IFRIC 14 - Paiements anticipés des exigences de financement minimal;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres;
- les amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS, publiés en mai 2010.

Ces textes ne trouvent pas à s'appliquer au Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des textes publiés par l'IASB et dont l'application était possible au 1er janvier 2011 :

- les amendements d'IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers;
- l'amendement IAS 1 – Présentation des OCI – autres éléments du résultat global (non adoptée par l'union européenne).

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation ainsi que les impacts des normes sur la consolidation IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 28 R et IAS 27 R applicables à compter du 1er janvier 2013 et non encore adoptées par l'Union européenne.

Le processus de détermination par le Groupe CAFOM des impacts potentiels de l'ensemble de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

3.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- Des titres conservés d'une filiale ou d'une entreprise associée évalués, à la juste valeur, au moment de la perte de contrôle ou d'influence notable ;
- Des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

3.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice .

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement

de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation des Goodwill,
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité,
- la valorisation des engagements de retraite,
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité,
- les actifs d'impôts différés.

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

3.4. Périmètre et méthodes de consolidation

3.4.1. Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique, à l'exception des sociétés B2SEE et CAFINEO qui clôturent leurs exercices au 31 décembre de chaque année et des sociétés COMERCIAL DO BRASIL, CAFOM MARKETING et VENTA UNICA qui clôturent elles au 31 mars.

3.4.2. Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Les titres détenus dans des sociétés qui, bien que répondant aux critères exposés ci-dessus, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, figurent en titres non consolidés.

La consolidation de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

3.5. Méthodes de conversion

3.5.1. Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état du résultat global en tant que composante distincte du résultat global.

3.5.2. Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère :

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.6. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans mes "autres produits et charges opérationnels". La comptabilisation

d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels, de droits, site internet et de base de données client. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée

3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

3.9. Contrats de location

Il s'agit des biens financés par un contrat de location-financement pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens.

La qualification d'un contrat s'apprécie en application de la norme IAS 17.

La valeur des biens ainsi financés figure à l'actif du bilan consolidé. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif.

L'activation de contrats de location-financement conduit à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre des contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée des contrats.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opération de cession-bail sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

3.10. Autres immobilisations financières – Actifs financiers non courants

Conformément à IAS 39, les titres de participation détenus dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

3.11. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

L'évaluation des Goodwill et des actifs incorporels est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des Goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les Goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. Une Unité Génératrice correspond à une ou plusieurs unités opérationnelles dans l'hypothèse d'un éventuel regroupement par territoire géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital (WACC). Au 30 septembre 2011, le taux retenu est de 10,40%. Le taux de croissance pour la détermination de la valeur terminale est de 1%.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition)

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill sont non réversibles.

3.12. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 et par la norme IAS 32. Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers non courants, créances clients et autres actifs financiers non courants.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur coût historique. Ils font l'objet de test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Ils sont présentés en actifs financiers non courants.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré-premier sorti ou du coût moyen pondéré selon les activités du Groupe.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks.

Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

3.14. Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.16. Titres CAFOM auto détenus

Depuis le 1^{er} avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

3.17. Paiements fondés sur des actions

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

3.18. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	31/03/2011	30/09/2011
• Taux d'actualisation :	5,04%	4,61%

- | | | |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| • Taux de mortalité : | Table INSEE 2010 | Table INSEE 2011 |
| • Age de départ moyen à la retraite : | 67 ans | 67 ans |

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions pour retraites et autres avantages similaires ».

3.19. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

3.20. Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

3.21. Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une

utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme arrêtés si la valeur comptable de ces actifs, ou groupe d'actifs et de passifs, est recouvrée principalement par le biais d'une utilisation continue plutôt que par une vente. Les actifs et passifs correspondant ne sont pas présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie.

3.22.Reconnaissance des produits

En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Il inclut notamment :

- les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce,
- les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe,
- les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients,
- les prestations de service après-vente,
- les produits du financement des ventes.

3.23.Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts.

Selon la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers est la comptabilisation en charges. Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

3.24.Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, telle que définie par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n°2009-R.03.

3.25.Tableau des flux de trésorerie

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

3.26.Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Il constitue le premier niveau d'informations sectorielles et représente une enseigne ou une marque pour le Groupe :

- Cafom,
- Vente-Unique.
- But
- Conforama,
- Habitat

Un secteur géographique est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Il constitue le second niveau d'information sectorielle et représente une zone géographique pour le Groupe : Europe, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Brésil et Saint-Martin.

Dans le tableau des informations par secteur opérationnel, la contribution des activités de crédit à la consommation est incluse dans chacune des enseignes de distribution à laquelle elle se rapporte. Elle ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – *secteurs opérationnels*.

3.27. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

4. Données comptables pro forma

La consolidation des sociétés du périmètre Habitat France à partir du 1er septembre 2011 a des impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice. Dans ce cadre, le Groupe a établi des données comptables pro forma pour l'exercice clos au 30 septembre 2011.

Ces données comprennent un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie et ont été préparés selon les principes suivants :

Les pourcentages d'intérêts du Groupe dans ces entités au 30 septembre 2011 sont reconnus à la date d'ouverture de l'exercice. Les données pro forma ont été établies selon les principes et méthodes comptables du Groupe.

I. 4.1 compte de résultat

En milliers d'Euros	REEL 30/09/2011	ajustement pro forma	PRO FORMA 30/09/2011
Chiffres d'affaires	125 607	52 213	177 820
Prix de revient des ventes	(72 059)	(22 513)	(94 572)
MARGE BRUTE	53 548	29 700	83 248
Charges de personnel	(17 926)	(11 322)	(29 248)
Charges externes	(32 381)	(21 770)	(54 151)
Impôts et taxes	(1 986)	(2 570)	(4 556)
Dotations aux amortissements	(3 158)	(938)	(4 096)
Dotations aux provisions	(06)	111	105
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 909	-6 790	-8 699
Autres produits et charges opérationnelles	2 565	7 312	9 877
RESULTAT OPERATIONNEL	656	523	1 179
Intérêts et charges assimilées	(658)	(306)	(964)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(658)	(306)	(964)
Autres produits et charges financières	882	(150)	732
Charges d'impôts	(60)	(00)	(60)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(39)	(107)	(146)
RESULTAT NET	781	-40	741
<i>dont :</i>			
- <i>part du Groupe</i>	744	35	779
- <i>part des minoritaires</i>	(38)		(38)

II. 4.2 Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'Euros	<u>REEL</u> 30/09/2011	<u>Ajustements</u> <u>PRO FORMA</u>	<u>PRO FORMA</u> 30/09/2011
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>			
RESULTAT NET CONSOLIDE	818	69	887
Dotation aux amortissements et provisions	3 685	864	4 549
Plus value de cession, nettes d'impôt	319		319
Impôts différés	-483		-483
Titres mis en équivalence	-706		-706
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	-3 692	4 038	-7 730
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	-58	933	-3 163
Variation du besoin en fonds de roulement	-7 174	5 075	-2 099
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-7 231	6 008	-5 262
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisition d'immobilisations	-4 804	-7 645	-12 449
Cessions d'immobilisations	37		37
Incidence des variations de périmètre	3 854	-1 211	2 643
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-913	-8 856	-9 769
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés	-1 883		-1 883
Variations des emprunts	-2 050	6 997	4 947
Augmentation des capitaux propres			
Ventes (rachats des actions propres)	20		20
Variations des comptes courants	5 116		5 116
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 203	6 997	8 200
Flux net des activités disponibles à la vente	-36	110	-146
Variation nette de la trésorerie	-6 977	4 259	-6 977
Incidence des variations de cours de devises	29		29
Trésorerie nette en début d'exercice	-11 164		-11 164
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	-18 112		-18 112

5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	% contrôle		% Intérêt	
	30/09/2011	31/03/2011	30/09/2011	31/03/2011
SA CAFOM.....	Société Mère			
EUROPE				
SA CAFOM.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS VENTE-UNIQUE.COM.....	92,00	92,00	92,00	92,00
SA CAFOM MARKETING.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL DISTRISERVICES (1).....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL VENTA UNICA (5).....	92,00	92,00	92,00	92,00
SAS B2SEE.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SA CAFINEO.....	49,00	49,00	49,00	49,00
SAS DIRECT LOW COST.....	70,00	70,00	70,00	70,00
SAS HABITAT France.....	100,00		100,00	
SAS HABITAT Monaco.....	100,00		100,00	
GMBH HABITAT	100,00		100,00	
SA HABITAT ESPAGNE.....	100,00		100,00	
HABITAT DEVELOPPEMENT INT.....	100,00		100,00	
SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL.....	100,00		100,00	
GUADELOUPE				
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2).....	80,00	80,00	80,00	80,00
MARTINIQUE				
SAS COMADI.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SOCAMO.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON.....	94,00	94,00	94,00	94,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS.....	90,00	90,00	90,00	90,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3).....	90,00	100,00	90,00	100,00
SARL CAFOM CARAIBES.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS URBASUN CARAIBES.....	49,00	49,00	49,00	49,00
GUYANE				
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE MOBILIER.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS KATOURY DISTRIBUTION.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS.....	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION				
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1).....	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL RSP (4).....	80,00	80,00	80,00	80,00
BRESIL				
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT-MARTIN				
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD.....	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD.....	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(3) Société filiale de la Société SAS SOCAMO

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la Société SAS VENTE UNIQUE

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception :

- des sociétés CAFINEO et URBASUN CARAIBES consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour cette dernière, les comptes au 30 septembre n'étant pas disponible, le résultat de la période n'a pas été pris en compte.
- de la société DIRECT LOW COST consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe CAFOM n'exerce pas d'influence notable, à savoir les sociétés SOURCE CO, CAFOM ENERGY, SCI TRIANGLE et INVERSIONES DELPHA, sont exclues du périmètre de consolidation.

5.2. Variations de périmètre

Au cours de l'exercice, le Groupe a ainsi acquis 100% des Sociétés Habitat France, Monaco, Allemagne et Espagne pour un total de 4,3m€. auprès du Groupe HILCO. Ces nouvelles filiales sont consolidées au 30 septembre 2011 selon la méthode de l'intégration globale. L'écart d'acquisition provisoire pour HABITAT France et Monaco est un badwill d'un montant de 3.7m€.

Le tableau suivant présente les modalités d'affectation provisoire au 30 septembre 2011 du prix payé par CAFOM à la date de prise de contrôle:

En milliers d'Euros	Allocation du prix
Situation nette	-2,9
Marque	4,7
Autres actifs incorporels	5,6
Passifs non courants	-1,1
Impôts différés	0,5
Actifs nets acquis	6,9
Goodwill	1,1
Goodwill négatifs	-3,7
Montant total de l'acquisition	4,3

La valeur de la marque HABITAT a été estimée provisoirement à 4.7m€ (4.2m€ pour la marque France et 0.5 m€ pour la marque HABITAT Europe continental). Les frais d'acquisition se sont élevés à 2.0 m€ et figurent intégralement en charges de l'exercice.

Le périmètre de consolidation comprend 35 sociétés au 30 septembre 2011. Les effets de l'acquisition par le Groupe Cafom des entités Habitat sont décrits dans le § faits marquants de l'exercice. Par rapport au dernier exercice clos, le périmètre de consolidation s'est accru de six entités supplémentaires.

6. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

6.1. Immobilisations incorporelles

6.1.1. Goodwill

En milliers d'euros	30/09/2011	31/03/2011
Valeur nette au début d'exercice	43 221	43 216
Acquisitions de l'exercice		5
variation de périmètre	1 160	
Activités destinées à être cédées		
Dépréciation		
Valeur nette à la fin d'exercice	44 381	43 221

Les Goodwill se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2011	31/03/2011	Variation
Martinique	21 769	21 769	0
Guyane	6 222	6 222	0
Guadeloupe	7 261	7 261	0
Saint-Martin	530	530	0
Réunion	2 937	2 937	0
Espagne	529		529
Allemagne	631		631
Métropole	4 500	4 500	0
Total	44 381	43 221	1 160

6.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

En milliers d'euros	Droit au bail / Fonds de commerce	Site internet	Logiciel	Marque	immob. en cours	TOTAL
Valeur nette au 31 mars 2010	2 224		285		259	2 768
Acquisitions		677	388		218	1 283
Cessions / mise rebut						-
Actifs destinés à être cédés (VNC)						-
Rédassement	- 1 319	1 319			- 70	- 70
Variations de périmètre			- 36			- 36
Amortissements		- 130	- 247			- 377
Valeur nette au 31 mars 2011	905	1 866	390		407	3 568
Acquisitions		46	168			214
Cessions / mise rebut						-
Actifs destinés à être cédés (VNC)						-
Rédassement		395			- 395	-
Variations de périmètre	5 846		6	4 700		10 552
Amortissements		- 9	- 218		- 12	- 239
Valeur nette au 30 septembre 2011	6 751	2 298	346	4 700	-	14 095

6.2. Immobilisations corporelles :

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations technique matériel et outillages Industriels	Autres immob. corporelles	Total	Avances et immob en cours
Valeur nette au 31 mars 2010	1 140	7 653	963	7 020	16 776	445
Acquisitions		659	596	2 120	3 375	- 298
Cessions / mise rebut				- 110	- 110	
Redassements					-	70
Actifs destinés à être cédés (VNC)					-	
Variations de périmètre		40	- 1		39	
Amortissements		- 810	- 623	- 1 787	- 3 220	
Valeur nette au 31 mars 2011	1 140	7 542	935	7 243	16 859	217
Acquisitions		145	85	1 387	1 617	185
Cessions / mise rebut		- 18	13	- 351	- 356	
Redassements					-	
Actifs destinés à être cédés (VNC)					-	
Variations de périmètre	689	2 618	176	8 716	12 200	
Amortissements		- 462	- 162	- 2 270	- 2 894	
Valeur nette au 30 septembre 2011	1 829	9 825	1 047	14 725	27 427	402

Détail des immobilisations financées en crédit bail :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/11	Amortissement au 30/09/11	Valeur nette au 30/09/11	Valeur nette au 31/03/11
Matériel et outillage Autres immobilisations (informatique, transports)	2 465	2 299	166	288
Total des immobilisations financées en crédit bail	2 465	2 299	166	288

Détail des immobilisations par zone géographique

En milliers d'euros

Valeur brute au 30/09/2011	Bresil	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Europe	Réunion	Rép dom	St-Martin	Total
Terrains	28			1 113	661				1 802
Construction	219	5 907	3 007	4 509	11 357			12	25 011
Installation technique, matériel et outillage	52	789	564	312	5 333	205		37	7 292
Autres immob. corporelles	87	4 313	4 120	5 279	46 110	5 614		230	65 753
Immobilisations en cours et avances / cdes		118	235	21	27	28			429
Total	386	11 127	7 926	11 234	63 488	5 847		279	100 287
Total 31/03/2011	418	10 987	7 434	10 969	2 431	5 352		262	37 853

6.3. Test de dépréciation des actifs non financiers

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 3.11.

6.3.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation avant impôt appliqués au flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelle retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	mars-11	sept-11	mars-11	sept-11
Activité distribution grand public	10,25%	10,40%	2%	1%

6.3.2. Test de dépréciation des valeurs

Pour l'ensemble des UGT du pôle traditionnel (But et Conforama), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

6.4. Titres mis en équivalence

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 31/03/2011	Variation de périmètre	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2011	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	5 522		706	6 228	31/12/2011
SAS Urbasun Caraibes	49,00%	40			40	31/03/2011
Total		5 563		706	6 269	

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

❖ à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation.

❖ à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'origine renouvelable. En l'absence d'informations, le résultat au 30 septembre n'a pas été consolidé.

6.5. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Titres de participation non consolidés	Autres titres immob.	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur nette au 31/03/10	159	20	0	67	2 920	3 166
Acquisitions	1			130	754	885
Cessions / mise rebut				- 20	- 53	- 73
variation de périmètre	- 62	11			95	44
Actifs destinés à être cédés	135					135
Reclassements	- 95					- 95
Mise en équivalence						-
Valeur nette au 31/03/11	138	31	0	178	3 716	4 063
Acquisitions				12	2 747 ⁽¹⁾	2 759
Cessions / mise rebut				- 1	- 36	- 37
variation de périmètre					5 865	5 865
Actifs destinés à être cédés						-
Reclassements	75			- 150		- 75
Mise en équivalence						-
Valeur nette au 30/09/11	213	31	0	39	12 292	12 575

⁽¹⁾ dont dépôt versé à but sourcing 2.7m€

a) Titres de participation non consolidés

Les participations détenues par CAFOM dans les Sociétés Inversions Delpha, et Source Co pour respectivement à 9,85% et 25% de leur capital ne sont pas consolidées ; l'influence du Groupe ne pouvant être considérée comme notable.

b) Titres mis en équivalence

Les titres concernés ont été détaillés dans le paragraphe 6.4 de l'annexe..

6.6. Stocks :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/11	Provision au 30/09/11	Valeur nette au 30/09/11	Valeur nette au 31/03/11
Marchandises	79 898	4 833	75 065	57 206
Stocks	79 898	4 833	75 065	57 206

6.7. Créances:

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/11	Provisions au 30/09/11	Actifs destinés à être cédés	Valeur nette au 30/09/11	Valeur nette au 31/03/11
Clients et comptes rattachés	31 594	4 715		26 879	21 005
Avances versées sur cdes	1 454			1 454	2 403
Créances sociales et fiscales	13 238			13 238	3 362
Autres créances	14 242	1 527		12 715	8 254
Charges constatées d'avance	5 983			5 983	1 141
Total des autres créances	34 917	1 527		33 390	15 160
Créances d'exploitation	66 511	6 242		60 269	36 165

6.8. Impôts différés:

6.8.1. Solde net des impôts différés :

En milliers d'euros	30/09/2011	31/03/2011
Solde net d'impôt différé	2 005	1 030

dont variation de périmètre

492

Impact résultat

483 - 150

6.8.2. Décomposition des mouvements relatifs aux actifs d'impôts différés :

En milliers d'euros	Solde 31 mars 2011	variation de périmètre	mouvement net		Solde 30 septembre 2011
			débit	crédit	
Crédit bail	2			2	0
Diff temporaire	191	145		3	333
Ecart de change	-57		4		-53
Retraite	295	347	15		657
Amortissement dérogatoire	-809		5		-804
Provision intra Groupe	-387				-387
Cession interne	-6			10	-16
Stock	1 719		107		1 826
Déficit reportable activé	72				72
Titres auto-contrôle	12			5	7
Frais acquisitions titres			371		371
Impôt différé (actif non courant)	1 030	492	502	19	2 005
Impact sur le résultat			483		

6.8.3. Impôts différés non reconnus

Le montant des pertes fiscales et crédit d'impôts pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé est de 1.162 K€ au 30 septembre 2011. Il correspond essentiellement aux déficits de l'exercice des sociétés filiales Habitat du Groupe.

L'évolution et l'échéancier de ces pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés s'analysent comme suit :

en milliers d'euro	en base
au 31 mars 2010	1 800
Déficits créés au cours de l'exercice	1 215
Déficits imputés et prescrits sur l'exercice	
Variation de périmètre et change	
au 31 mars 2011	3 015
Déficits créés au cours de l'exercice	60 288
Déficits imputés et prescrits sur l'exercice	
Variation de périmètre et change	
au 30 septembre 2011	63 303

6.9. Capitaux propres:

6.9.1. Capital

En milliers d'euros	31/03/2011	Augmentation	Diminution	30/09/2011
Nb d'actions	7 772 780		292 847	7 772 780
Valeur nominale	5,10		5,10	5,10
Capital social	39 641 178	-	1 493 518	39 641 178

6.9.2. Dividendes:

Une distribution de dividendes est intervenue au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2011 pour un montant de 1.9 millions d'euros.

6.9.3. Actions propres:

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres. La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante:

<i>(En nombre d'actions)</i>	Réalisation 30/09/2011	Réalisation 31/03/2011
Détention à l'ouverture	189 954	188 211
variation nette	- 5 289	1 743
Détention à la clôture	184 665	189 954

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été Imputés respectivement en diminution et en augmentation de la situation nette.

6.9.4. Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires. Aucune action n'a été attribuée au 30 septembre 2011.

	Nombre d'actions
Actions au 1er avril 2011	-
Octroyées au cours de l'exercice	11 800
Annulées au cours de l'exercice	-
Exercées au cours de l'exercice	-
Actions à la clôture	11 800

6.10. Provisions courantes et non courantes:

En milliers d'euros	Provisions courantes	Provisions non courantes	Provisions totales	Activités destinées à être cédées	Provisions globales
Provisions au 31 mars 2010	336	1 090	1 427	-	1 427
Dotations	299		299		299
Provisions utilisées			-		-
Provisions non utilisées		- 207	- 207		- 207
Provisions au 31 mars 2011	635	883	1 519	-	1 519
Dotations	313	1 569	1 882		1 882
Provisions utilisées	519	45	564		564
Provisions non utilisées	- 74		- 74		- 74
Provisions au 30 septembre 2011	1 393	2 497	3 890	-	3 890

6.11. Dettes financières :

6.11.1. Echancier des dettes financières :

En milliers d'euros	Échéances				Endettement au 31/03/2011
	Total	Mois d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes liés à la participation de salariés					
Dettes financières à long terme (*)	26 493	10 303	16 190		14 224
Dettes financières à long terme	26 493	10 303	16 190		14 224
Dettes diverses (intérêts courus)	89	88			79
Total des dettes financières à long terme	26 582	10 391	16 190		14 302
Découverts bancaires	43 929				22 615
Emprunts et dettes financières	70 511	10 391	16 190		36 917
(*) Dont crédit bail	158	158			294

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part des dettes à plus d'un an représente 61% de la dette brute au 30 septembre 2011.

6.11.2. Nature des dettes financières :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/11	Rappel 31/03/2011
Emprunts bancaires	9 185	17 308	26 493	13 930
Emprunts liés au crédit bail	158		158	294
Total	9 343	17 308	26 651	14 224

6.11.3. Tableau de variation des dettes financières :

en milliers d'euros	Capital restant dû		Autres variations	Rembts emprunts	Capital restant dû au 30/09/2011
	01/04/2011	Entrées de périmètre			
Emprunts auprès des ets de crédit	13 930	13 996		1 920	26 006
Emprunts sur opération de credit-bail	293			136	157
Emprunts liés à des participations de salariés					
Intérêts courus	79			-6	85
Divers			329		329
Découverts bancaires	22 615		21 314		43 929
Total	36 917	13 996	21 643	2 050	70 506

6.12. Chiffre d'affaires :

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	6 mois		Variation	12 mois
	30/09/2011	30/09/2010		31/03/2011
Martinique	33 752	32 563	1 189	64 410
Guyane	16 330	17 045	-715	34 362
Guadeloupe	28 267	28 390	-123	55 764
Saint-Martin	1 717	1 666	51	3 570
Réunion	14 488	13 025	1 463	26 691
Europe	31 054	29 192	1 862	58 795
Brésil		39	-39	206
Saint Domingue			0	
Total	125 608	121 920	3 688	243 799

Le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés filiales Habitat du Groupe Cafom pour la période allant du 1^{er} au 30 septembre s'est élevé à 7.5m€.

6.13. Frais de personnel :

Les frais de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2011	30/09/2010	Variation	31/03/2011
Salaires	12 515	10 673	1 842	21 866
Charges sociales	5 411	4 597	814	9 517
Participation (*)			-	
Subventions (*)	58	24	34	
activités cédées			-	
Total	17 868	31 470	2 622	31 382
Total hors subventions et participations	17 926	15 270	2 656	31 382

(*) Le montant de la charge de participation et les produits de subventions sont inclus dans les autres produits et charges opérationnelles.

6.14. Autres charges opérationnelles courantes

En milliers d'euros	6 mois		variation	12 mois
	30/09/2011	30/09/2010		31/03/2011
Charges externes	32 381	26 631	5 750	54 200
Impôts et taxes	1 986	1 486	500	3 222
Dotations aux amortissements	3 158	1 804	1 354	3 626
Dotations aux provisions	6	816	-810	286
Total charges opérationnelles courantes	37 531	30 737	6 794	61 334

Les principales variations par rapport au semestre clos au 30 septembre 2010 trouvent leur origine dans l'intégration des sociétés Habitat dans le périmètre du Groupe Cafom à compter du 1^{er} septembre 2011. A titre indicatif, le montant des charges externes pour ces entités s'est élevé à 4.2 m€ et le coût des impôts a quant à lui été de 0.5m€.

6.15. Autres produits et charges opérationnels:

En milliers d'euros	30/09/2011	31/03/2011
Produits de cession d'immobilisations	37	3 193
VNC des immobilisations corp et incorp	356	4 513
Plus (moins) value de cession	- 319	- 1 320
Autres charges opérationnelles nettes de produits	2 884	- 2 644
Total	2 565	- 3 964

Les autres produits et charges opérationnels non courants du Groupe, qui regroupent les éléments inhabituels de nature à perturber le suivi de la performance économique de chaque enseigne, s'élèvent à +2.6 m€ sur cet exercice.

Les autres produits et charges opérationnels incluent notamment à hauteur de 3.7m€ le goodwill négatif déterminé dans le cadre d'une réallocation partielle des actifs d'Habitat France décrit au §5.2 de cette annexe.

6.16. Coût de l'endettement financier (brut):

En milliers d'euros	30/09/2011	31/03/2011	variation
Intérêts et charges assimilés (1)	658	1 117	- 459
Coût de l'endettement financier (brut)	658	1 117	- 459
(1) dont intérêts financiers liés au crédit bail	5	19	- 14

6.17. Impôts sur les bénéfices et différés:

6.17.1. Décomposition de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/09/2011	31/03/2011
Impôts exigibles	542	3 607
Impôts différés	-483	150
Charge d'impôts globale	59	3 757
Résultat net de l'ensemble consolidé	782	7 169
Taux d'impôt effectif moyen	7,02%	34,39%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante: (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

6.17.2. Rationalisation de la charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/09/2011	31/03/2011
Résultat net	782	7 169
Résultat des sociétés mise en équivalence	706	954
Résultat des sociétés cédées	18	892
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	60	3 757
Résultat taxable	118	9 080
Taux d'impôts courant en France	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	39	3 026
Différences permanentes	197	33
Déficit non activé	1 240	405
Reprise de déficit antérieur		620
Autres	14	9
Crédit d'impôt recherche	- 99	- 203
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	- 1 331	- 133
Charges (produits) d'impôt comptabilisé	60	3 757

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

6.18. Actif détenus en vue de la vente, activité arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe a finalisé au 1er trimestre 2012, la fermeture de son établissement de Dijon. Compte tenu de cet élément et en application d'IFRS 5, le Groupe a traité cette opération comme une activité arrêtée au 30 septembre 2011.

Le résultat net de cette activité (à savoir une perte de 39k€) est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie. Le chiffre d'affaires réalisé sur la période du 1er au 30 septembre 2011 s'est élevé à 72k€.

Les actifs et passifs des « activités arrêtées » ne sont pas présentés sur des lignes séparées au bilan du Groupe au regard de leur caractère non significatif.

6.19. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

6.19.1. Calcul de la trésorerie (en K€)

	30/09/2011			31/03/2011			Var
	Bilan	Variation de périmètre	Total	Bilan	Variation de périmètre	Total	
Disponibilités	16 960	7 678	24 638	11 418		11 418	13 220
Valeurs mobilières de placement	1 179		1 179	33		33	1 146
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18 139	7 678	25 817	11 451		11 451	6 688
Découvert bancaire	43 929		43 929	22 615		22 615	21 314
Trésorerie (endettement) net	-25 790	7 678	-18 112	-11 164		-11 164	-6 948

6.19.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en K€)	Dotations nettes impact TFT	Dotations nettes impact compte de résultat
Dotations nettes aux amortissements	3 158	- 3 158
Dotations nettes aux provisions non courantes	520	- 520
Dotations nettes aux provisions sur l'exploitation	7	- 7
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 685	- 3 685

6.19.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

	30/09/2011			31/03/2011			Var
	Bilan	var. de périmètre	Bilan hors var.périmètre	Bilan	var. de périmètre	Bilan hors var.périmètre	
Stocks bruts	79 898	20 725	59 173	59 771		59 771	
Créances d'exploitation	31 594	2 609	28 985	24 459		24 459	
Autres	36 922	9 466	27 456	17 654		17 654	
Actifs courants liés à l'exploitation	148 414	32 801	115 614	101 884		101 884	-13 729
Fournisseurs	46 631	24 742	21 889	27 422		27 422	
Dettes fiscales et sociales	29 766	16 140	13 625	10 798		10 798	
Autres dettes	15 524	2 367	13 158	3 899		3 899	
Passifs courants liés à l'exploitation	91 922	43 250	48 672	42 118		42 118	6 554
Besoin en fonds de roulement	56 493		66 942	59 766		59 766	3 273
Impact variation de périmètre		-10 449					-10 449
Besoin en fonds de roulement	56 493	-10 449	66 942	59 766		59 766	-7 176

6.20. Résultat par action :

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2011	30/09/2010	31/03/2011
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	783	4 146	6 067
Résultat net des activités cédées - part du Groupe	- 39	- 117	892
Résultat net - part du Groupe	744	4 029	6 959
Nombre d'action moyen pondéré	7 772 780	7 772 780	7 772 780
Résultat net des activités poursuivies par action	0,10	0,53	0,78
Résultat net des activités abandonnées par action	- 0,01	- 0,02	0,11
Résultat net - part du Groupe	0,10	0,52	0,90

Résultat net courant par action après dilution	30/09/2011	30/09/2010	31/03/2011
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	783	4 146	6 067
Résultat net des activités cédées - part du Groupe	- 39	- 117	892
Résultat net - part du Groupe	744	4 029	6 959
Nombre d'action moyen pondéré	7 772 780	7 772 780	7 772 780
Actions dilutives		187 662	189 954
Nombre d'action moyen pondéré retraité	7 584 569	7 584 569	7 584 569
Résultat net des activités poursuivies par action	0,10	0,55	0,80
Résultat net des activités abandonnées par action	- 0,01	- 0,02	0,12
Résultat net - part du Groupe	0,10	0,53	0,92

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, la distorsion du résultat dilué par action et du résultat par action provient du retraitement des titres d'auto contrôle.

6.21. Effectifs:

	30/09/2011	31/03/2011
Non cadres	1 321	541
Cadres	232	103
Effectif	1 553	644
Dont effectif intégré dans les activités destinées à être cédés		
Effectif des activités poursuivies	1 553	644

6.22. Taux de conversion

Pays	unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2011	31/03/2011	30/09/2011	31/03/2011
République Dominicaine	Peso dominicain	51,6937		54,5770	
Suisse	Franc Suisse	1,2170	1,2867	1,2097	1,3381
Brésil	Real brésilien	2,5067	2,3220	2,3006	2,2803

(1) conversion du bilan

(2) conversion du compte de résultat

6.23. Informations sectorielles :

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est présenté par enseigne et le second niveau par zone géographique.

Les informations sectorielles suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés et décrits dans les notes annexes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2010.

Les données financières relatives à Inversiones Delpha, société destinée à être cédée, ne sont pas intégrées dans les tableaux d'informations sectorielles au 31 mars 2010.

6.23.1. Répartition par enseigne :

- Répartition au 30/09/2011 :(données en k€)

Compte de résultat	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	HABITAT	TOTAL
Chiffres d'affaires Nets	1 972	21 807	63 233	31 120	7 475	125 607
Résultat opérationnel courant	3 164	755	-918	-368	-4 542	-1 908
Autres produits et charges opérationnels	114	-822	-305	-101	3 679	2 564
Résultat net	4 049	-101	-2 023	-607	-536	782

Bilan	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	HABITAT	TOTAL
-------	-------	--------------	-----	-----------	---------	-------

Actif non courant	80 212	3 812	-5 644	830	32 688	111 898
Actif courant	19 935	13 754	43 999	20 453	63 009	161 150
Total des actifs consolidés	100 147	17 566	38 355	21 283	95 697	273 048
Passifs non courants	12 329	1 237	2 613	516	6 094	22 789
passifs courants	21 084	13 763	27 010	13 698	64 845	140 400
Total des passifs consolidés	33 413	15 000	29 623	14 214	70 939	163 189

Effectif	45	74	368	149	917	1 553
----------	----	----	-----	-----	-----	--------------

○ Répartition au 31/03/2011 :(données en k€)

Compte de résultat	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	TOTAL
Chiffres d'affaires Nets	7 373	41 273	124 986	59 293	232 926
Résultat opérationnel courant	6 296	4 187	4 042	1 561	16 086
Autres produits et charges opérationnels	-1 511	42	731	-132	-870
Résultat net	2 155	2 719	2 043	725	7 641

Bilan	CAFOM	VENTE UNIQUE	BUT	CONFORAMA	TOTAL
-------	-------	--------------	-----	-----------	-------

Actif non courant	11 253	1 527	28 926	35 062	76 768
Actif courant	32 719	14 370	40 903	23 937	111 927
Total des actifs consolidés	43 972	15 896	69 829	58 998	188 695
Passifs non courants	8 142	9	3 808	738	12 698
passifs courants	34 505	12 534	19 023	14 964	81 026
Total des passifs consolidés	42 647	12 543	22 831	15 703	93 724

Effectif	36	62	412	216	726
----------	----	----	-----	-----	------------

6.23.2. Autres informations (actifs et passifs par zone géographique) :

○ Répartition au 30/09/2011 :(données en k€)

Compte de résultat	Europe	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	TOTAL
Chiffres d'affaires Nets	31 054	28 267	33 752	16 330	14 488	0	1 717	0	125 608
Résultat opérationnel courant	-611	-842	84	-352	-168	68	-87	0	-1 908
Autres produits et charges opérationnels	2 973	-13	-212	-26	-166	0	8	0	2 564
Résultat net	3 426	-1 184	-365	-577	-495	68	-90		782

Bilan	Europe	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	Cumul
-------	--------	------------	------------	--------	---------	--------	--------------	----------------	-------

Actif non courant	116 602	-1 878	-5 665	3 077	-233	-828	646	177	111 898
Actif courant	96 543	18 519	21 743	14 118	7 131	1 298	1 768		161 120
Total des actifs consolidés	213 145	16 641	16 078	17 195	6 898	470	2 414	177	273 018
Passifs non courants	25 889	2 358	670	1 085	-885	0	-94		29 023
passifs courants	105 346	12 446	13 055	6 662	7 347	564	948		146 368
Total des passifs consolidés	131 235	14 804	13 725	7 747	6 462	564	854		175 391

Effectifs	1 030	154	156	109	87	2	15		1 553
-----------	-------	-----	-----	-----	----	---	----	--	--------------

○ Répartition au 31/03/2011 :(données en k€)

Compte de résultat	Europe	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	TOTAL
Chiffres d'affaires Nets	58 795	55 764	64 410	34 362	26 691	206	3 570	0	243 799
Résultat opérationnel courant	14 143	-1 041	558	157	-457	-96	20	44	13 327
Autres produits et charges opérationnels	-3 292	38	-87	-94	-606	0	78	0	-3 964
Résultat net	10 131	-1 422	289	-120	-1 672	-96	29	29	7 169

Bilan	Europe	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Reunion	Bresil	Saint Martin	Saint Domingue	Cumul
-------	--------	------------	------------	--------	---------	--------	-----------------	----------------	-------

Actif non courant	14 461	13 731	27 970	12 713	4 863	196	664		74 597
Actif courant	36 851	18 737	24 625	13 717	7 934	1 257	1 700		104 822
Total des actifs consolidés	51 312	32 468	52 594	26 431	12 797	1 453	2 364		179 419
Passifs non courants	7 656	2 337	507	577	103	0	8		11 187
passifs courants	41 482	7 962	10 682	4 366	3 876	547	544		69 459
Total des passifs consolidés	49 138	10 299	11 189	4 943	3 979	547	552		80 646

Effectifs	116	167	149	106	90	2	14		644
-----------	-----	-----	-----	-----	----	---	----	--	------------

6.24. Engagements hors bilan :

(en milliers d'euros)	30/09/11	31/03/11
Engagements donnés		
Cautions et garanties données sur financement auprès des établissements de crédit	26 581	13 929
Cautions douanières	6 947	4 847
Capital restant dû sur crédit bail	158	294
Sûretés réelles accordées		
Total	33 686	19 070
Engagements reçus		
Total		

6.25. Transaction avec les parties liées

6.25.1. Entreprises associées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalisé des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

	30/09/2011	31/03/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs non courants	5 874	2 784
Actifs courants	2 751	3 595
Autres passif courants	2 916	7 512
Chiffre d'affaires	900	3 224
Achats de marchandises	15 784	32 310
Autres charges opérationnelles courantes	3 159	6 940

6.25.2. Rémunération des mandataires sociaux

	30/09/2011	31/03/2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Rémunération versées aux mandataires sociaux	303	664
TOTAL	303	664

6.26. Rémunération des Commissaires aux comptes

	30/09/2011		31/03/2011	
<i>(en milliers d'euros)</i>	Concept Audit	Présence Audit	Concept Audit	Présence Audit
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	54	53	107	50
Missions accessoires	13	-	25	
Sous-total	66	53	132	50
Autres prestations le cas échéant	-	-		
Sous-total				
TOTAL	66	53	132	50

7. Evénements postérieurs à la clôture

Annoncée en juillet dernier, l'acquisition de la marque Habitat et de ses magasins en France, Espagne et Allemagne a été finalisée début septembre. Cette opération a été financée dans un premier temps sur les ressources propres du Groupe Cafom. Dans le cadre du refinancement de cette acquisition, Cafom a procédé à un placement privé d'un montant total de 12 M€ souscrit à hauteur de 8,1 M€ par Pléiade Investissement et pour le solde par les actionnaires historiques de la société. Ce montant a été obtenu sous la forme d'une augmentation de capital de 5,4 M€ et d'une émission d'obligations convertibles de 6,6 M€.

L'augmentation de capital d'un montant de 5,4 M€ (prime d'émission incluse) a été réalisée par l'émission de 754.458 actions nouvelles au prix unitaire de 7,11 €.

Parallèlement, le Groupe Cafom a procédé en décembre 2011 à l'émission par placement privé de 867.424 obligations convertibles en actions nouvelles (OC) pour un montant de 6,6 M€. Les obligations, d'une valeur nominale de 7,65 € et d'une maturité de 7 ans, porteront intérêt au taux nominal annuel de 6,35 % pendant les 2 premières années puis de 5 %. Après 24 mois, elles pourront être converties en actions Cafom selon une parité d'1 action pour 1 obligation. En cas de non conversion, les obligations seront remboursées avec une prime de 15 % capitalisée.

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société CAFOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2.2 « Changement de date de clôture du Groupe » mentionnant l'uniformisation des dates de clôture au 30 septembre 2011 de la plupart des sociétés du groupe intégrées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que la durée exceptionnelle de 6 mois de l'exercice clos au 30 septembre 2011 ;
- La note 4 « Données comptables pro forma » permettant d'assurer la comparabilité des comptes, remise en cause par la consolidation des sociétés du périmètre Habitat à compter du 1^{er} septembre 2011 ;
- Les notes 5.2 « Variations de périmètre », 6.1.1 « Goodwill » et 6.15 « Autres produits et charges opérationnels » indiquant notamment que les écarts d'acquisition déterminés de manière provisoire pour Habitat France, Espagne et Allemagne ont conduit à la constatation de goodwill de 1,2 M€ présents en immobilisations incorporelles et d'un badwill de 3,7 M€ figurant en autres produits et charges opérationnels.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro.

Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an selon les modalités décrites dans les notes 3.11 « Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers) » et 6.3 « Test de dépréciation des actifs non financiers » aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues établies par la direction, et revu les calculs effectués par le Groupe. Nous nous sommes assurés que les notes 3.11 « Suivi de la valeur des actifs non financiers » et 6.3 « Test de dépréciation des actifs non financiers » de l'annexe aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée ;
- Votre société constitue des provisions, telles que décrites en Notes 3.8 « Immobilisations corporelles » et 3.19 « Provisions et passifs éventuels » aux états financiers consolidés. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner la documentation disponible comprenant notamment les prévisions de flux de trésorerie et les autres hypothèses retenues ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation de la cohérence des hypothèses et du caractère raisonnable des estimations réalisées ;
- En application des modalités décrites dans la note 3.20 « Impôt », les comptes consolidés enregistrent des impôts différés détaillés dans les notes 6.8 « Impôts différés » et 6.17.1 « Décomposition de la charge d'impôt ». Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement de ces impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 22 juin 2012
Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

Pierre SOULIGNAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

David BAROUCH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

3.3 COMPTES SOCIAUX DU 30 SEPTEMBRE 2011

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2011 (6 mois)			Exercice précédent 31/03/2011 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets, droits similaires	562.846	503.768	59.078	151.986	-92.908
Fonds commercial					
Autres immobilisations corporelles	50.893	8.503	42.390	919	41.471
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	75.927.950	1.335.917	74.592.033	73.540.661	1.051.372
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	819.308		819.308	811.508	7.800
Prêts	7.400		7.400	10.300	-2.900
Autres immobilisations financières	11.282		11.282	11.091	191
TOTAL (I)	77.379.679	1.848.188	75.531.491	74.526.465	1.005.026
Actif circulant					
Avances et acomptes versés sur commandes	1		1	1.848	-1.847
Clients et comptes rattachés	15.724.290	64.999	15.659.290	13.477.448	2.181.842
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	641		641		641
. Etat, impôts sur les bénéfices	914.447		914.447		914.447
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	833.562		833.562	514.605	318.957
. Autres	46.939.603	1.025.860	45.913.743	38.789.177	7.124.566
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1.179.273		1.179.273	33.596	1.145.677
Disponibilités	1.363.932		1.363.932	8.153	1.355.779
Charges constatées d'avance	227.714		227.714	189.801	37.913
TOTAL (II)	67.183.462	1.090.859	66.092.603	53.014.629	13.077.974
Ecarts de conversion actif (V)					

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2011 (6 mois)	Exercice précédent 31/03/2011 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 39 641 178)	39.641.178	39.641.178	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	28.529.607	28.529.607	0
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3.498.445	3.223.601	274.844
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	15.651	15.651	0
Autres réserves			
Report à nouveau	35.231.244	31.874.664	3.356.580
Résultat de l'exercice	5.322.818	5.496.892	-174.074
Subventions d'investissement	47.308		47.308
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	112.286.251	108.781.592	3.504.659
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	171.466	171.466	0
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	171.466	171.466	0
Emprunts et dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	13.911.701	9.371.648	4.540.053
. Découverts, concours bancaires	4.850.173	4.639.962	210.211
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1.102.445	385.933	716.512
. Associés	4.765.331	414.384	4.350.947
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.004.796	1.199.849	1.804.947
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	24.066	126.989	-102.923
. Organismes sociaux	340.262	282.057	58.205
. Etat, impôts sur les bénéfices		1.191.336	-1.191.336
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1.099.390	860.362	239.028
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	68.212	113.669	-45.457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1.847	-1.847
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	29.166.376	18.588.036	10.578.340
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	141.624.093	127.541.094	14.083.000

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2011 (6 mois)			Exercice précédent 31/03/2010 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Production vendue services	4.453.579		4.453.579	7.562.711
Chiffres d'affaires Nets	4.453.579		4.453.579	7.562.711
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			19.391	
Autres produits			3	10
Total des produits d'exploitation			4.472.973	7.562.721
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				89.624
Autres achats et charges externes			3.846.344	4.036.166
Impôts, taxes et versements assimilés			-20.155	120.114
Salaires et traitements			478.284	752.063
Charges sociales			262.396	472.425
Dotations aux amortissements sur immobilisations			93.428	182.062
Dotations aux provisions sur actif circulant				50.910
Dotations aux provisions pour risques et charges				171.466
Autres charges			10	0
Total des charges d'exploitation			4.660.307	5.874.830
RESULTAT EXPLOITATION			-187.334	1.687.890
Bénéfice attribué ou perte transférée			735.747	1.730.669
Produits financiers de participations			3.772.000	3.255.300
Autres intérêts et produits assimilés			721.600	811.540
Reprises sur provisions et transferts de charges				1.537.482
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			10.448	197.761
Total des produits financiers			4.504.048	5.802.083
Dotations financières aux amortissements et provisions				1.357.868
Intérêts et charges assimilées			153.155	141.850
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				266.927
Total des charges financières			153.155	1.766.645
RESULTAT FINANCIER			4.504.048	4.035.437
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			4.899.305	7.453.997
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			4.500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				3.108.259
Total des produits exceptionnels			4.500	3.108.259
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			87	14.714
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			47.308	4.401.838
Total des charges exceptionnelles			47.395	4.416.552
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-42.895	-1.308.293
Impôts sur les bénéfices			-466.408	648.812
Total des Produits			9.717.268	18.203.731
Total des charges			4.394.450	12.706.839
RESULTAT NET			5.322.818	5.496.892

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2011

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2011, dont le total est de 141 624 093 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 5 322 818 €uros.

L'exercice a une durée exceptionnelle de 6 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 5 juin 2012 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

NOTE 1 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général modifié par règlement CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent les licences et marques. Le principe d'amortissement est fonction de la nature des éléments composant les immobilisations incorporelles.

Les licences et marques ne sont pas amorties. La durée d'amortissement des autres immobilisations incorporelles est déterminée en fonction de leur durée d'utilisation par la Société.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §3.2 de l'annexe.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

a. TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués et d'autres méthodes en tant que besoin.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les autres immobilisations financières comprennent essentiellement les actions propres. Elles sont acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale, précédemment comptabilisées en titres immobilisés sont, suivant le règlement N°2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable, comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Les actions achetées sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat et font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées.

Les titres affectés à la couverture des plans d'options d'achats sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par le Conseil d'administration.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non recouvrement.

1.5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au PCG 99-03 tel que modifié par le règlement N°2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

1.6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	31/03/2011	30/09/2011
• Taux d'actualisation :	5,04%	5.04%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2010	Table INSEE 2011
• Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

1.7 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Il a ainsi été réalisé sur l'exercice fiscal, une économie d'impôt de 888 K€.

NOTE II – FAITS MARQUANTS

⇒ Acquisition des sociétés Habitat Europe Continental

Le Groupe Cafom a acquis le 1er septembre 2011 100% d'Habitat Europe Continentale (hors Royaume-uni et Irlande) auprès du fonds d'investissement Hilco UK. A ce titre, la société CAFOM a créé deux filiales (Habitat Design International et Habitat Développement international) aux capital respectifs de 1M€ et 51K€. Ces deux nouvelles filiales détiennent dorénavant les titres des sociétés HABITAT FRANCE, HABITAT Espagne, HABITAT Allemagne ainsi que la marque HABITAT Europe (hors France.

⇒ Changement de date de clôture

En raison des disparités des dates de clôture entités du Groupe Habitat et les filiales du groupe CAFOM, il a été décidé de modifier la date de clôture de l'ensemble des filiales du groupe CAFOM qui désormais clôturent leur exercice au 30 septembre de chaque année.

III – NOTES SUR LE BILAN

3-1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	562 846			562 846
	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements	3 716			3 716
Matériel de transport		41 111		41 111
Matériel de bureau	5 187	879		6 066
Immobilisations financières				
Participations	74 876 578	1 051 372		75 927 950
Autres titres immobilisés	811 508	7 800		819 308
Prêts et autres immobilisations financières	21 391		2 709	18 682
TOTAL GENERAL	76 281 226	1 101 162	2 709	77 379 679

3-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	410 860	92 908		503 768
Immobilisations corporelles	7 983	520		8 503
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	1 335 917			1 335 917
TOTAL	1 754 760	93 428		1 848 188

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	3 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

3-3 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2011 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Utilisations de l'exercice	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur immobilisations financières					
Participations (§ 3.3)	1 335 917				1 335 917
Autres titres immobilisés					
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant					
Comptes clients	64 999				64 999
Autres créances	1 025 860				1 025 860
Valeurs mobilières de placement					
Provisions pour risques et charges					
Pour charges	171 466				171 466
Provisions règlementées					
Amortissements dérogatoires		47 308			47 308
TOTAL GENERAL	2 598 243	47 308			2 645 550

Dont Dotations et reprises

- d'exploitation	
- financières	
- exceptionnelles	47 308

3-4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	18 682		18 682
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	15 724 290	15 724 290	
Etat – impôts sur les bénéfices	914 447	914 447	
Etat et autres collectivités	833 562	833 562	
Groupe et associés	42 620 479		42 620 479
Débiteurs divers	4 319 123	4 319 123	
Charges constatées d'avance	227 714	227 714	
TOTAL	64 658 297	22 019 136	42 639 161

3-5 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Clients Commissions à recevoir	1 094 687
Commissions à recevoir	1 067 202
TOTAL	2 161 889

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	961 743
Dettes fiscales et sociales	101 664
Intérêts courus sur emprunts	52 445
TOTAL	1 115 852

3-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

	Montant
Charges d'exploitation (assurances...)	227 714
TOTAL	227 714

3-7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

- Actions propres :

En application du règlement N°2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de Règlementation Comptables, les actions propres affectées aux plans d'actions gratuites ont été reclassées à l'ouverture de l'exercice, du poste autre titres immobilisés au poste valeurs mobilières de placement

Au 30 septembre 2011, la Société possède 176 354 actions pour une valeur de 819 K€uros. Ces actions sont destinées à des attributions ultérieures.

3-8 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7 772 780	5,10	39 641 178
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	7 772 780	5,10	39 641 178

3-9 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	31.03.2011	Affectation Résultat	Dividendes	30.09.2011
Capital	39 641 178			39 641 178
Primes d'émission	28 529 607			28 529 607
Réserve légale	3 223 601	274 844		3 498 445
Réserves réglementées	15 651			15 651
Report à nouveau	31 874 664	3 356 581		35 231 245
Dividendes	-	1 865 467	- 1 865 467	-
Résultat au 31 mars 2011	5 496 892	-5 496 892	-	-
Provisions réglementées		47 308		47 308
TOTAL	108 781 593	47 307	- 1 865 467	106 963 433

Résultat au 30 septembre 2011 5 322 818
Capitaux à la clôture 112 286 251

3-10 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès				
des établissements de crédit	18 761 874	12 837 969	5 923 905	
Dettes financières diverses	1 102 445	1 102 445		
Dettes Fournisseurs	3 004 796	3 004 796		
Dettes fiscales & sociales	1 531 930	1 531 930		
Groupe et associés	4 765 331	4 765 331		
Autres dettes		-		
TOTAL	29 166 376	23 242 471	5 923 905	

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4-1 VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 4 453 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en France.

4-2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 4 504 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Dividendes reçus des filiales :	3 772 K€
▪ Refacturation des charges financières :	722 K€
▪ Revenus/cessions de titres :	10 K€
TOTAL	4 504 K€

Les charges financières s'élèvent à 153 K €uros et se décomposent ainsi :

▪ Intérêts des emprunts :	111 K€
▪ Intérêts bancaires :	31 K€
▪ Perte nette sur cession de VMP :	11 K€
TOTAL	153 K€

4-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels s'élèvent à 5 K€uros et correspondent à des régularisations de tiers.
Les charges exceptionnelles se montent à 47 K€uros et correspondent à des amortissements dérogatoires.

4-4 EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif
Cadres	9
Employés	-
TOTAL	9

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 9 personnes contre 8 l'exercice précédent. Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le nombre d'heures de formation acquis par les salariés et non consommé au 30 septembre 2011 s'élève à 446 heures contre 396 au 31 mars 2011.

V – AUTRES INFORMATIONS

5-1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.
Au 30 septembre 2011, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 26 K€.

5-2 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt de 1.5 K€.

5-3 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Montant concernant les entreprises		
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Titres de participations nets de provision	71 237 764	4 690 186
Créances		
Clients	12 529 195	
Autres créances	39 048 033	6 554 673
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	721 947	
Fournisseurs	563 970	218 396
Autres dettes	310 000	
Prestations de services	4 280 725	172 854
Charges externes	708 727	489 313
Produits financiers		
Produits de participations	3 772 000	
Intérêts	721 600	
Charges financières		
Provision pour dépréciation	0	
Abandons de créances	0	

5-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	30/09/2011	31/03/2011
Engagements donnés		
Cautions et garanties données	18 777 K€	18 777 K€
Sûretés réelles accordées		
TOTAL	18 777 K€	18 777 K€

5-5 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

	a) 30/09/2011	31/03/2011
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	295.891	579 391

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

VI – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2011		31/03/2011	
	Concept Audit	Présence Audit	Concept Audit	Présence Audit
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	54	53	107	50
Missions accessoires	13	-	25	
Sous-total	66	53	132	50
Autres prestations le cas échéant	-	-		
Sous-total				
TOTAL	66	53	132	50

VII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Annoncée en juillet dernier, l'acquisition de la marque Habitat et de ses magasins en France, Espagne et Allemagne a été finalisée début septembre. Cette opération a été financée dans un premier temps sur les ressources propres du Groupe Cafom. Dans le cadre du refinancement de cette acquisition, Cafom a procédé à un placement privé d'un montant total de 12 M€ souscrit à hauteur de 8,1 M€ par Pléiade Investissement et pour le solde par les actionnaires historiques de la société. Ce montant a été obtenu sous la forme d'une augmentation de capital de 5,4 M€ et d'une émission d'obligations convertibles de 6,6 M€.

L'augmentation de capital d'un montant de 5,4 M€ (prime d'émission incluse) a été réalisée par l'émission de 754.458 actions nouvelles au prix unitaire de 7,11 €.

Parallèlement, le Groupe Cafom a procédé à l'émission par placement privé de 867.424 obligations convertibles en actions nouvelles (OC) pour un montant de 6,6 M€. Les obligations, d'une valeur nominale de 7,65 € et d'une maturité de 7 ans, porteront intérêt au taux nominal annuel de 6,35 % pendant les 2 premières années puis de 5 %. Après 24 mois, elles pourront être converties en actions Cafom selon une parité d'1 action pour 1 obligation. En cas de non conversion, les obligations seront remboursées avec une prime de 15 % capitalisée.

3.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société CAFOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes sociaux :

- L'introduction de l'annexe aux comptes sociaux mentionne la durée exceptionnelle de 6 mois de l'exercice comptable ;
- La note II « Faits marquants » indique la modification au 30 septembre de la date de clôture de la société.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro.

Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du

Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 « Titres de participation et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. La société constate à la clôture de l'exercice des provisions pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes décrites et nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues pour leur mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 22 juin 2012
Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

Pierre SOULIGNAC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

David BAROUCH

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

3.5 COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2011

4. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL (2011)

Document établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, afin de satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.

Les informations, communiqués et documents publiés sur le site de CAFOM sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.cafom.com ; pour accéder aux documents correspondants, cliquez sur l'intitulé du document.

Les informations et communiqués publiés sur le site de l'AMF sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-france.org.

Les informations et communiqués publiés sur le site d'Info Financière, site géré par la direction des Journaux officiels, sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.info-financiere.fr.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces légales obligatoires sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>.

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la Société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/> ou consultés au siège administratif de la Société.

Date	Informations / documents	Publications
I. INFORMATIONS FINANCIERES		
5/06/2012	Résultats 2011 définitifs	AMF + site CAFOM
24/04/2012	Cessation et mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité	AMF + site CAFOM
26/03/2012	Résultats préliminaires d'Habitat	AMF + site CAFOM
15/02/2012	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012	AMF + site CAFOM
30/01/2012	Résultats préliminaires de l'exercice 2011	AMF + site CAFOM
23/01/2012	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique	AMF + site CAFOM
22/12/2011	Entrée de Pléiade au capital de CAFOM	AMF + site CAFOM
29/11/2011	Chiffre d'affaire au 30 septembre 2011	AMF + site CAFOM

Date	Informations / documents	Publications
05/09/2011	Finalisation de l'acquisition d'Habitat Europe Continentale	Site CAFOM, AMF
7/07/2011	Accord exclusif en vue de l'acquisition d'Habitat	Site CAFOM, AMF
Franchissement de seuils		
28/12/2012	Déclaration de franchissement de seuils Financière Caraïbe, Financière HG, Luc Wormser	AMF
15/07/2011	Déclaration de franchissement de seuils à la baisse de KBL Richelieu	AMF

Date	Informations / documents	Publications
II. DOCUMENTS DISPONIBLES A L'OCCASION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES		
02/08/2011	Rapport de gestion valant rapport financier annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2011	Site CAFOM
24/08/2011	Avis de réunion à l'assemblée générale du 29 septembre 2011- bulletin 101	BALO
31/08/2011	Rectificatif à l'avis de réunion de l'assemblée générale –Bulletin 104	BALO
09/09/2011	Rectificatif à l'avis de réunion de l'assemblée générale –Bulletin 108	BALO
14/09/2011	Avis de convocation – bulletin 110	BALO

Dates	Informations / documents	Publications
III. AUTRES OPERATIONS		
20/10/2011	Date de mise en paiement du dividende Cafom	AMF + site CAFOM
12/04/2011	Déclaration relative aux droits de vote bruts et nets	AMF + site CAFOM

5. CONTROLE INTERNE

5.1 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTROLE INTERNE

Ce rapport a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

I. Fonctionnement du Conseil d'administration et du Gouvernement d'entreprise

La Direction Générale

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration a décidé, en application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ce qui permet dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi favoriser et rendre plus efficace le processus de décision.

La Direction Générale de la Société est ainsi assurée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Hervé GIAOUI.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du directeur général.

Composition du Conseil d'administration

Au 30 septembre 2011, celui-ci est composé de 5 membres dont 4 personnes physiques.

Hervé GIAOUI, Président Directeur Général

André SAADA, Administrateur et Directeur Général Délégué

Luc WORMSER, Administrateur et Directeur Général Délégué

Financière Caraïbe SAS, représentée par Monsieur Manuel BAUDOIN, Administrateur

Guy Alain GERMON, Administrateur et Directeur Général Délégué

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital de la société ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au point 2.5 du rapport de gestion.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a précisé son cadre de fonctionnement en adoptant un règlement intérieur lors de sa réunion du 26 mars 2009. En effet, jusqu'alors, le Conseil d'administration de La Société suivait des règles de fonctionnement qui, bien que solidement établies, n'avaient pas fait l'objet d'une formalisation.

Le règlement intérieur de la Société organise le fonctionnement du Conseil d'administration dans le cadre législatif et réglementaire applicable à la Société. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'administration et de ses membres, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration.

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

L'article L. 225-37 du code de commerce, modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, prévoit que le rapport du Président sur le contrôle interne doit désormais faire état de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

Il est précisé, concernant la date d'entrée en vigueur de ce texte, que pour les sociétés cotées telle que le Groupe CAFOM, les principes de mixité devront être respectés à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suit le 1^{er} janvier 2014.

Pour les sociétés dans lesquelles l'un des deux sexes n'était pas du tout représenté au Conseil d'administration à la date du 28 janvier 2011, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur des nominations de membres du Conseil. Cette mesure, qui est d'application immédiate, concerne donc les Assemblées Générales Ordinaires qui se tiennent depuis l'année dernière, si l'ordre du jour de ces Assemblées comporte de telles nominations.

A l'heure actuelle, le Conseil d'administration de la Société est composé uniquement d'hommes. Aucun ordre du jour visant à procéder à la nomination de nouveau membre du Conseil d'administration n'a été prévu lors de l'exercice. Cependant, la Société entend mener dans les prochaines années une réflexion sur les modalités de mise en œuvre pratique de ce principe général de mixité.

Le code de gouvernement d'entreprise de la Société est le suivant :

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2010, d'appliquer les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middlednext en lieu et place de celles du code AFEP-MEDEF. Ce Code peut être consulté à l'adresse internet suivante : http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf.

En conséquence, le présent rapport ne fait plus référence aux dispositions du Code AFEP-MEDEF mais uniquement au code Middlednext sur l'application duquel une réflexion au sein de la Société a été menée au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration de la Société a, à cette occasion, pris connaissance des points de vigilance mentionnés dans ledit code.

Le présent Rapport a été établi à la suite d'entretiens avec la direction générale, le Conseil d'administration et les Commissaires aux Comptes de la Société.

Le code Middlednext, recommandation n°8, préconise que le conseil accueille au moins un membre indépendant lorsqu'il est composé de cinq membres ou moins.

Les critères fixés par ce code qui permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil se caractérisent par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Ces principes sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil d'administration de la Société est à l'heure actuelle composé de cinq membres et ne comprend pas d'Administrateur Indépendant au sens de la recommandation n°8 du code Middledenext.

Cependant compte tenu de la structure de son capital et notamment du faible nombre d'actions détenues par le public, ainsi que des enjeux historiques du Groupe et de son fonctionnement, la Société ne compte pas dans l'immédiat procéder à des modifications dans son organisation interne.

La Société a choisi de rester attentive à la représentation de l'ensemble de ses actionnaires au sein de son Conseil d'administration et à une prise en compte équilibrée des intérêts de chacun d'entre eux. La Société considère que, dans ces conditions, les intérêts de chacun sont justement représentés.

La durée du mandat des administrateurs est de six ans, durée maximale prévue par la loi.

La Société considère que cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, la stabilité de son actionnariat ne justifiant pas une durée de mandat inférieure.

La recommandation n°12 du code Middledenext préconise la mise en place de comités spécialisés ad hoc. Toutefois, la diversité des situations au sein de la Société a conduit celle-ci à décider que le Conseil d'administration se réunira pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes et dans les conditions décrites au point 1.4 du 1. Les travaux du Conseil d'administration.

Rémunération des mandataires sociaux

La recommandation relative à la rupture du contrat de travail ne s'applique pas au Président Directeur Général, celui-ci n'ayant pas de contrat de travail et étant exclusivement rétribué au titre de son mandat social.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux résulte d'une démarche réfléchie, fondée sur des critères objectifs et, par ailleurs, cohérente avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe.

La Société privilégie une politique de rémunération des mandataires sociaux indépendante des résultats de la Société. Ainsi, les mandataires et dirigeants ne bénéficient d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni d'avantages tels que des options de souscription ou d'achat d'actions, des instruments donnant accès au capital ou des indemnités de départ. La clé de répartition des rémunérations est établie en fonction des éléments suivants :

- Nombre de déplacements dans les magasins et à l'étranger (visite et choix fournisseurs, salons, congrès) ;
- Relations actionnaires-investisseurs (réunion one to one, réunions Sfaf) ;
- Supervision des magasins (DOM TOM) et plates-formes (Chine, Brésil) et management.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1. L'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de 6, les suivantes étant optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Chaque réunion du Conseil d'administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs par écrit, au moins trois jours avant la réunion ou par tout moyen en cas d'urgence.

Les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence. Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le taux de participation global des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2011 est de 50 %.

1.1 Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement aux réunions du Conseil.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant le Groupe, notamment les tableaux de bord mensuels de l'activité comparés au budget.

Le Conseil d'administration bénéficie également de présentations effectuées par des responsables opérationnels du Groupe sur des sujets nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe, de ses activités et de ses perspectives.

1.2 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège de la Société à l'exception d'une réunion qui s'est tenu à la Martinique.

Les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par visioconférence à l'exception des décisions suivantes :

- l'établissement des comptes annuels et consolidés ; et
- l'établissement du rapport de gestion de la société et du Groupe.

1.3 Procès verbaux de réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion conformément à la législation en vigueur.

1.4 Comité

Il n'existe pas de comité spécialisé mis en place au niveau de la gouvernance.

La Société a ainsi choisi de ne pas mettre en place de comité d'audit mais, conformément à l'article L. 823-20 du code de commerce de confier les missions de ce comité à son Conseil d'administration. Celui-ci procède à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Il intervient à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours. Il est également chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration demeure seul responsable des décisions relatives aux comptes.

2. Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice.

Il a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants entre le 1er avril 2011 et le 30 septembre 2011 :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011,
- Autorisation de conventions de trésorerie entre CAFOM SA et les sociétés HDI et HABITAT France,
- Autorisation de l'acquisition de 100% des titres des Sociétés HABITAT en France, Allemagne et Espagne et acquisition de la marque HABITAT (hors Royaume Uni et Irlande).
- Attribution d'actions gratuites au personnel salarié.

Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Une procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée au cours de l'exercice afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration.

Il est ressorti de cette évaluation que :

- la participation des membres aux débats est de bonne qualité,
- l'information communiquée est satisfaisante.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration estime que les résultats sont positifs et traduisent un bon fonctionnement du Conseil satisfaisant dans sa globalité.

Participation aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et conformément aux articles 28 à 35 des statuts de la Société.

Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Afin de répondre aux prescriptions légales, il est indiqué que les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

II. Procédures de contrôle interne

L'objectif principal du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Toutefois, le statut de holding de la Société l'a conduite depuis plusieurs années à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à l'importance du contrôle interne.

En qualité de société mère, la Société a veillé à la mise en place dans ses filiales de procédures et de contrôle interne adaptées.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les agissements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- d'autre part, de s'assurer de la fiabilité des informations comptables, financières et des données de gestion.

1. L'environnement du contrôle interne

La partie consacrée au contrôle interne traitera successivement des procédures spécifiques à la société holding CAFOM, à la société CAFOM DISTRIBUTION centrale d'achats, aux magasins et au site internet VENTE-UNIQUE.com.

Le contrôle interne du Groupe CAFOM prend en compte la structure particulière du Groupe et couvre le périmètre de consolidation du Groupe.

La Société est une société holding qui détient des participations dans une centrale d'achats ainsi que dans des magasins situés en France Métropolitaine, Espagne, Allemagne et en Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Guyane et dans deux sites internet de vente marchands.

Le contrôle interne est effectif sur les différents sites du Groupe et s'exerce à trois niveaux :

- au siège de la Holding ;
- dans les magasins.

La poursuite de la structuration du Groupe permet de renforcer le contrôle interne par une meilleure efficacité du pilotage des activités.

Ainsi, la mise en place depuis trois exercices d'une direction DOM-TOM facilite la gestion de l'ensemble des aspects opérationnels des départements d'Outre Mer sur lesquels le Groupe est présent.

Chaque magasin est maintenant doté d'une équipe de direction comprenant les responsables opérationnels et fonctionnels nécessaires à l'activité.

Les procédures mises en place dans toutes les entités juridiques du Groupe comprennent notamment :

- des délégations de signatures et de pouvoirs limités ;
- les décisions nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, sont clairement identifiées. Le personnel d'encadrement dispose des définitions de tâches et de postes pour l'ensemble du personnel du Groupe.
- des procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements ;
- et un contrôle des contrats par la Direction générale du Groupe.

Compte tenu de l'importance et du nombre de ses filiales, le Groupe CAFOM veille à ce qu'elles respectent le dispositif de contrôle interne et s'en assure par des contrôles périodiques. Un reporting de gestion permet à la Direction Générale du Groupe de suivre en permanence l'évolution de l'activité et de la santé financière des filiales. En outre, la direction de la comptabilité de la Société alerte la Direction générale en cas d'anomalies relevées.

Seules les fonctions financières et informatiques sont centralisées pour une meilleure efficacité.

La Société se présente donc comme une holding, assurant exclusivement des prestations de conseils et direction.

2. Les acteurs du contrôle interne

Dans cet environnement, l'organisation du contrôle interne est fondée sur une répartition des rôles et des responsabilités.

La partie consacrée au contrôle interne traitera successivement des procédures spécifiques à la société holding CAFOM, à la société CAFOM DISTRIBUTION centrale d'achats, aux magasins et aux sites internet de vente marchands

2.1 CAFOM SA

La Société exerce une activité de conseil pour le compte de ses filiales et gère, notamment, les fonctions suivantes :

- la stratégie d'ensemble du Groupe, notamment la croissance interne et externe :

Tout projet d'acquisition fait l'objet d'un audit et d'une revue détaillée dans le cadre de due diligences. Pour ce faire, l'ensemble des fonctions support du Groupe est sollicité (fonctions juridiques, audit, finances, lignes de métiers, immobilier...) afin de délivrer un rapport qui est soumis au Conseil d'administration.

- la gestion des participations, acquisitions ou reventes d'actifs pouvant s'avérer appropriées ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- le contrôle de la performance économique des filiales ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre avec le concours de ses conseils ;
- la définition des politiques de rémunération des cadres de direction, la gestion des cadres et des responsables de sites ; et
- la communication « Corporate », les relations analystes-investisseurs, ainsi que les relations avec les actionnaires que le Groupe retrouve en septembre lors de l'Assemblée générale annuelle.
- La Direction Générale :

Les principaux risques identifiés (opérationnels, environnementaux et réglementaires, financiers et juridiques) font l'objet d'un suivi régulier et de contrôles de la part de la Direction Générale du Groupe.

- La Direction Financière :

La direction Financière assure la fiabilité des informations comptables et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire. La gestion de la trésorerie est centralisée afin d'optimiser la gestion des excédents de trésorerie, renforcer le contrôle des flux et réduire le nombre des comptes bancaires.

La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

La Direction comptable, au siège social, a pour vocation de fixer les directives propres à assurer le bon fonctionnement de cette fonction par le biais de procédures, réunions régulières et groupes de travail.

Cette organisation transverse renforce l'indépendance de cette fonction par rapport aux directions opérationnelles.

Compte tenu de son statut de société cotée, la Holding se doit de transmettre une information financière conforme à la réglementation en vigueur.

- La communication financière :

La communication financière est élaborée en étroite collaboration entre la Direction Générale et la Direction Financière et sa diffusion s'effectue par les moyens édictés par la loi (assemblée générale) et par les règlements de l'AMF (communiqués, publications périodiques).

Depuis le 20 janvier 2007, conformément aux dispositions de l'article 451-1-2 du Code Monétaire et Financier résultat de la mise en œuvre de la directive Européenne dite « transparence », la Société met à disposition sur son site Internet à l'adresse <http://www.cafom.com> l'ensemble des documents relevant de l'information réglementée.

La société holding CAFOM assure d'autre part les tâches suivantes :

- **Gestion des investissements**

Le service informatique du Groupe est centralisé au niveau de la Holding. Les décisions d'investissements du Groupe sont régies par des procédures définies par le Groupe qui prévoit notamment l'autorisation de la Direction Générale au-delà d'un certain seuil. Les investissements concernent essentiellement l'aménagement des surfaces de vente, la gestion du parc informatique et des véhicules.

- **Gestion de la trésorerie**

La trésorerie du Groupe est gérée par le chef comptable du Groupe, dont le reporting quotidien est présentée à la Direction. Une convention de pool de trésorerie a été mise en place avec toutes les sociétés du Groupe.

- Gestion des systèmes d'information

Le service informatique du Groupe est centralisé au niveau de la Holding.

Les logiciels de gestion et de comptabilité proviennent de SSII pérennes capables d'assurer assistance et télémaintenance à tous les sites.

Le système informatique du Groupe repose sur un réseau privé virtuel s'étendant sur les cinq départements français: Ile de France, Guadeloupe, Martinique, Guyane et la Réunion et sur les pays suivants : Suisse et Espagne.

Le réseau Ethernet est constitué de routeurs de marque CISCO, d'AS 400 de marque IBM, de serveurs Windows, de PC.

Les liens intersites départementaux sont assurés par des lignes spécialisées, les liens inter départements passent par des flux internet.

Les logiciels de comptabilité et de gestion sont harmonisés sur tous les sites. Le logiciel de comptabilité est alimenté par des données issues du logiciel de gestion commerciale. La maintenance de ce logiciel et la formation des utilisateurs sont réalisées par le service informatique de la Holding avec l'assistance de consultants externes. le Groupe est doté de logiciels métier lui permettant, en particulier, de communiquer avec les plates-formes de stockage localisées dans le Nord de la France, en Chine ou en Inde, par des transferts informatiques journaliers automatisés.

Des échanges automatisés journaliers assurent le partage des informations entre la centrale et les magasins. La communication entre les sites et leurs partenaires principaux s'effectue au travers d'un portail d'entreprise.

- **Gestion de l'assurance Groupe**

Dans le cadre d'une politique d'assurance Groupe, des polices d'assurance ont été souscrites par le Groupe auprès de grandes compagnies internationales pour offrir une couverture complète de certains risques encourus par l'ensemble des sociétés du Groupe.

- **Les autres fonctions centrales**

Les Ressources Humaines, le Secrétariat Général (juridique et assurances) contribuent à la sécurité juridique des opérations du Groupe et à la maîtrise des risques.

La gestion des systèmes d'information est également un outil majeur du contrôle interne du Groupe, l'efficacité des métiers du Groupe reposant sur la disponibilité d'informations fiables, dans les délais adéquats.

2.2 CAFOM DISTRIBUTION

La société CAFOM DISTRIBUTION joue le rôle de centrale d'achats pour les sociétés du Groupe situées dans les DOM-TOM.

La fonction achats, est divisée en trois secteurs : meuble, blanc et brun, libre service.

- **Gestion des achats**

Les procédures achats sont axées sur une organisation centralisée de la fonction achats et sur l'existence de plates formes logistiques permettant d'optimiser les coûts de transport.

Deux logiciels spécifiques sont utilisés par le service achats afin d'optimiser les commandes. Le premier de ces deux logiciels permet l'édition de l'ensemble des statistiques de vente par produits. Le second logiciel permet une gestion budgétaire des achats sur des périodes variant de un à deux mois.

- **Gestion des ventes**

Les clients de la société CAFOM DISTRIBUTION sont des sociétés du Groupe. L'émission des factures est journalière. Les acheteurs déclenchent l'opération de vente aux magasins avec livraison des fournisseurs, soit directement aux magasins, soit aux différentes plates-formes. La réconciliation des flux et des soldes est opérée de manière régulière par le service comptable en rapport avec chaque responsable comptable des filiales.

2.3 MAGASINS

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque magasin gère les aspects opérationnels liés à son activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant :

- **Contrôle des flux de marchandises**

Les entrepôts réceptionnent les marchandises commandées, vérifient les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis semestriellement sur les lieux d'entreposage assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

- **Contrôle des marges**

La marge est générée lors du passage de l'article en caisse et cumulée par rayon.

Le système de lecture optique permet d'éviter les erreurs de saisie.

Les inventaires physiques semestriels permettent de constater la marge réelle et de contrôler la démarque inconnue.

Chaque site établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par un Responsable Groupe qui valide les prévisions auprès de chaque filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la direction comptable de la Holding.

- **Contrôle de la trésorerie**

Le service trésorerie contrôle dans chaque magasin tous les flux financiers :

- recettes des magasins transmises aux convoyeurs de fonds ;
- paiement des marchandises, des investissements et des frais généraux ;
- contrôle de l'application des conditions bancaires, en rapport permanent avec les banques et le service comptable de la Holding.

Enfin, un ensemble de procédures définit les modalités de gestion des caisses (contrôle des arrêtés de caisses et des remises de fonds).

2.4 SITE INTERNET DE VENTE MARCHAND

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où les deux sites internet marchands (VENTE-UNIQUE.com et DIAMANT-UNIQUE.COM) gèrent les aspects opérationnels liés à leur activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant :

- **Contrôle des flux de marchandises**

Les entrepôts réceptionnent les marchandises commandées, vérifient les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis semestriellement sur les lieux d'entreposage assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

- **Contrôle des marges**

La marge est générée lors de la validation du paiement en ligne réalisée par le client.

Le site internet établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par la filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la direction comptable de la Holding.

3 Description des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière a pour objectif :

- la qualité de la remontée de l'information comptable et financière ;
- le respect de la réglementation comptable en vigueur ;
- le contrôle de l'information financière et comptable.

Plusieurs services concourent à la production des informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- les services de comptabilité de la Holding et des filiales ;
- le service trésorerie ;
- le service juridique et fiscal assisté d'un Cabinet extérieur.

L'organisation :

Le Groupe est organisé juridiquement avec une majorité de SAS (société par action simplifiée) pour les structures opérationnelles d'exploitation. La gestion des filiales, en tant qu'entités juridiques, est assurée au niveau du siège social par la Direction juridique Groupe.

Toute décision de création de société relève exclusivement de la Direction Générale du Groupe.

Tout acte de société concernant des biens immobiliers ou des fonds de commerce (acquisition, cession) relève de la compétence exclusive de la Direction juridique qui ne prend ses directives qu'auprès de la Direction Générale.

S'agissant de la conclusion de contrats d'achats et de contrats commerciaux, les procédures internes prévoient un nombre limité de signataires habilités, généralement les membres du Conseil d'administration. Ces contrats sont validés par les services juridiques du Groupe.

Processus comptables et financiers :

Le traitement de l'information comptable et financière est homogénéisé à la fois dans ses principes et ses applications techniques.

La consolidation des comptes du Groupe est assurée, au Siège social, au sein de la Direction Comptable du Groupe, laquelle collabore étroitement avec les directeurs comptable et financier régionaux. Son rôle est, d'une part, de collecter l'information auprès de l'ensemble des sociétés du Groupe et de la contrôler, d'autre part, d'assurer les retraitements conformément aux règles du Groupe et aux normes, l'agrégation, les éliminations internes puis d'élaborer les états financiers consolidés. L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse auprès des responsables comptables les procédures et instructions pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Le Groupe organise également des réunions régulières avec ses Commissaires aux comptes pour préparer la revue de la clôture des comptes.

Contrôle budgétaire et reporting :

- Les budgets :

Le processus budgétaire est conduit ainsi qu'il suit : chaque direction élabore son propre budget. Celui-ci fait l'objet d'échanges entre les Directions opérationnelles et la Direction Générale du Groupe et est définitivement entériné en novembre lors des conférences budgétaires en tenant compte le cas échéant des événements intercalaires survenus. Les prévisions budgétaires sont revues en cours d'exercice.

- Le reporting :

Le reporting financier est produit le 15 de chaque mois et assure le suivi tout au long de l'exercice des performances et fait l'objet d'une communication systématique sous forme d'un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs opérationnels et financiers mensuels.

La Direction financière veille à la cohérence des traitements comptables appliqués et procède à une revue analytique par comparaison avec le budget et l'année précédente.

Mensuellement, les comptes sont analysés et rapprochés des résultats des comptes sociaux et consolidés prévisionnels.

Par ailleurs, les résultats opérationnels du Groupe sont communiqués, chaque mois, aux membres du Conseil d'administration, sous forme de données mensuelles et cumulées.

La Direction Générale du groupe et les dirigeants des Pôles du groupe se réunissent régulièrement afin d'apprécier l'évolution de leurs activités et analyser les résultats opérationnels de chaque secteur d'activité.

Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société CAFOM et en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225- 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225- 37 du Code de commerce.

II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 22 juin 2012
Les Commissaires aux Comptes

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

Pierre SOULIGNAC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

David BAROUCH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris